

In other words, this constitutes a very artful statement of an attempt by a regional organization to march into a country belonging to not one of the States comprising that organization for the purpose of taking enforcement action. Action against whom? The Arab States do not admit that it is against the Provisional Government of Israel, but we cannot shut our eyes to an existing fact: it is directed against the Provisional Government of Israel. They say it is directed against terrorist bands. Perhaps so, but that does not diminish the international character of their movement against the Provisional Government of Israel.

An existing, independent Government cannot be blotted out in that way. It cannot be blotted out by just sitting at the Security Council table and ignoring it. The Arab States are taking the only course that can be taken to blot it out—and that is marching in with their armies and blotting it out. That is a matter of international concern, a matter of so great importance that we cannot sit here and say: "Oh, we wash our hands of it. We shall not do anything about it that will be effective. We shall just keep talking about negotiating a cease-fire—after we have tried five times and failed."

We know, of course, that this is a violation of the Charter. We know that the Arab States did not come to the Security Council, that they did not submit the case and ask permission to go into Palestine and, as they say, restore peace. We know, from their own confession, that they are attempting enforcement by a regional manoeuvre, and we know that that is a violation of Article 53 of the Charter.

How can the Security Council turn down the resolution presented by the Union of Soviet Socialist Republics, as it did in the case of the United States resolution? In any case, the United States delegation will vote for that resolution.

The PRESIDENT (*translated from French*): If there is no objection, the Security Council will now adjourn. The next meeting will be held at 2.30 p.m. today.

The meeting rose at 1.10 p.m.

THREE HUNDRED AND EIGHTH MEETING

*Held at Lake Success, New York,
on Friday, 28 May 1948, at 3 p.m.*

President: Mr. A. PARODI (France).

Present: The representatives of the following countries: Argentina, Belgium, Canada, China, Colombia, France, Syria, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom, United States of America.

En d'autres termes, ceci représente une explication très adroite de la tentative faite par une organisation régionale de pénétrer dans un pays qui n'appartient à aucun des Etats membres de cette organisation, pour y entreprendre une action de coercition. Contre qui cette action est-elle dirigée? Les Etats arabes n'avouent pas qu'elle l'est contre le Gouvernement provisoire d'Israël, mais nous ne pouvons pas fermer les yeux devant un fait réel: cette action est dirigée contre le Gouvernement provisoire d'Israël. Les Arabes prétendent qu'elle est dirigée contre les bandes de terroristes. C'est peut-être exact, mais cela n'altère pas le caractère international de leur mouvement contre le Gouvernement provisoire d'Israël.

Un Gouvernement indépendant, actuellement en existence, ne peut pas être supprimé de cette manière. Il ne peut pas être supprimé par le seul fait que nous nous assiérons à la table du Conseil de sécurité et que nous l'ignorerons. Les Etats arabes adoptent le seul procédé par lequel il peut être supprimé: ils marchent contre lui avec leurs armées pour l'anéantir. C'est là une question de caractère international d'une importance telle que nous ne pouvons pas nous asseoir ici et dire: "Nous nous en lavons les mains. Nous ne ferons rien à ce sujet qui puisse être efficace. Nous continuerons simplement à discuter des possibilités d'obtenir une suspension d'armes, après avoir déjà essayé cinq fois et toujours échoué."

Nous savons, naturellement, qu'il y a violation de la Charte. Nous savons que ce n'est pas pour restaurer la paix en Palestine que les Etats arabes sont venus devant le Conseil de sécurité, ont présenté la question et ont demandé l'autorisation d'entrer en Palestine. Nous savons, de leur propre aveu, qu'ils veulent régler cette question par la force, par une manœuvre de caractère régional; nous savons qu'il y a là une violation de l'Article 53 de la Charte.

Comment le Conseil de sécurité peut-il repousser la résolution présentée par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, comme il l'a fait pour la résolution présentée par les Etats-Unis? En tous cas, la délégation des Etats-Unis votera en faveur de cette résolution.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'objection, nous allons maintenant lever la séance pour nous réunir à nouveau à 14 h. 30.

La séance est levée à 13 h. 10.

TROIS-CENT-HUITIEME SEANCE

*Tenue à Lake Success, New-York,
le vendredi 28 mai 1948, à 15 heures.*

Président: M. A. PARODI (France).

Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Belgique, Canada, Chine, Colombie, France, Syrie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique.

92. Continuation of the discussion on the Palestine question

At the invitation of the President, Mahmoud Bey Fawzi, representative of Egypt; Mr. Malik, representative of Lebanon; Mr. Jamal Bey Husseini, representative of the Arab Higher Committee and Mr. Eban, representative of the Jewish Agency for Palestine, took their places at the Security Council table.

The PRESIDENT (*translated from French*): The only member of the Council remaining on my list of speakers for this morning is the representative of Argentina. He will be a few minutes late.

If no other member of the Council wishes to speak, I shall have to proceed to the vote. I think it would be preferable, however, to wait for the Argentinian representative.

Mr. ARCE (Argentina) (*translated from Spanish*): I apologize to the Council for being late; I was working on the Kashmir question.

I asked to speak in order to announce that I have received a long telegram from the Egyptian Minister for Foreign Affairs, addressed to me in my capacity as President of the General Assembly. This telegram is similar to, if not identical with, the one already distributed; but I felt that in any case I should communicate it to the President of the Security Council so that an appropriate decision may be taken and that receipt may be acknowledged to the Egyptian Foreign Minister.

The PRESIDENT (*translated from French*): If no other member wishes to speak, I shall give a brief outline of my delegation's attitude towards the first of the resolutions before us.

The resolution submitted by the representative of the USSR [*document S/794*] is largely a repetition of the United States representative's resolution of a week ago. The motives which led us to vote in favour of that resolution are as strong, if not stronger, in the case of the new proposal.

The principal factor which determined the French delegation's vote last week was that we did not feel we had the right to ignore a breach of the peace and a threat to the peace, in a case where it was evident that such a breach had already occurred and that the threat of a further and more serious breach existed. The events of the past week have naturally only strengthened that conviction.

Instead of the United States resolution of last week, the Security Council adopted a far less forceful resolution, which was merely an appeal to the two parties, with a time-limit attached to it. This time-limit was later extended by forty-eight hours in circumstances which I need not

92. Suite de la discussion sur la question palestinienne

Sur l'invitation du Président, Mahmoud Bey Fawzi, représentant de l'Egypte; M. Malik, représentant du Liban; Jamal Bey Husseini, représentant du Haut Comité arabe, et M. Eban, représentant de l'Agence juive pour la Palestine, prennent place à la table du Conseil.

Le PRÉSIDENT: Le seul membre du Conseil encore inscrit sur ma liste d'orateurs ce matin était le représentant de l'Argentine. Il ne sera ici que dans quelques instants.

Si aucun autre membre du Conseil ne demande la parole, je serai obligé de passer au vote. Toutefois, il me semble préférable d'attendre que le représentant de l'Argentine arrive.

M. ARCE (Argentine) (*traduit de l'espagnol*): J'espère que le Conseil voudra bien excuser mon retard. J'étais en train de m'occuper de la question du Cachemire.

J'avais demandé la parole pour indiquer que j'ai reçu du Ministre des affaires étrangères de l'Egypte un long télégramme qui m'a été adressé en ma qualité de Président de l'Assemblée générale. Ce télégramme est similaire, sinon identique, à celui qui a déjà été distribué; j'ai cru toutefois de mon devoir de le communiquer au Président du Conseil de sécurité à toutes fins utiles et pour qu'on en accueille réception au Ministre des affaires étrangères de l'Egypte.

Le PRÉSIDENT: Si personne ne demande plus la parole, j'indiquerai brièvement, parlant au nom de ma délégation, quelle sera ma position en ce qui concerne la première au moins des résolutions qui nous ont été soumises.

La résolution présentée par le représentant de l'URSS [*document S/794*] reprend, dans l'ensemble, celle que nous avons soumise, il y a huit jours, le représentant des Etats-Unis. Les raisons qui nous avaient conduits à nous prononcer en faveur de cette résolution subsistent entièrement — et plutôt renforcées — à l'égard du nouveau projet.

La considération principale qui a déterminé le vote de la France, la semaine dernière, était que nous ne nous reconnaissions pas le droit de refuser de constater l'existence d'une rupture de la paix et d'une menace à la paix, dans un cas où il était manifeste qu'en fait la paix était rompue et qu'il y avait menace d'une rupture plus grave encore de la paix. Cette considération n'a fait évidemment que gagner en force depuis huit jours.

J'ajoute que, cette résolution n'ayant pas été votée la semaine dernière, et un texte plus faible ayant été adopté qui se bornait à un appel aux deux parties, appel qui leur donnait un délai, et ce délai ayant ensuite été prolongé de quarante-huit heures dans les conditions que vous vous

recall to you. This attempt to establish peace in Palestine, like a long series of other attempts, was unsuccessful.

All the considerations of ten days ago are therefore as valid, indeed more so, in the eyes of my delegation today. That is why, as the representative of France, I shall vote in favour of the draft resolution submitted by the USSR delegation.

I may also have something to say on the United Kingdom resolution [*document S/795*] and I reserve the right to do so at a later time.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I should like to ask the President how this matter is to be taken up and which of the two proposals is to be considered first, since I notice that they are entirely different. In the previous case the United Kingdom proposal was submitted as an amendment to the United States draft resolution, but the present texts have been submitted by the USSR and the United Kingdom as separate proposals.

The PRESIDENT (*translated from French*): As the two proposals are, in fact, different, I shall put them to the vote in the order in which they were submitted, i.e. first the USSR draft resolution and then the United Kingdom resolution.

Mr. LÓPEZ (Colombia): First, I should like to express my thanks to the representative of the United Kingdom for the explanations he gave at my request, concerning the attitude of his Government in connexion with the Palestine situation. If I remember rightly, the representative of the United Kingdom was not clear as to the meaning or the intention of some of my remarks.

Article 103 of the Charter states:

"In the event of a conflict between the obligations of the Members of the United Nations under the present Charter and their obligations under any other international agreement, their obligations under the present Charter shall prevail."

I wanted to have it clearly understood that in our opinion it did not appear quite proper to support a resolution asking the parties in Palestine to stop military operations—as they have been called upon to do several times—and, at the same time, give assistance to one of the parties to carry on those military operations. It seems to become all the more clear when we compare the text of the original proposal concerning the truce in Palestine, which was adopted by the Security Council on 16 April [283rd meeting], with the draft resolution submitted yesterday by the representative of the United Kingdom. For the sake of illustration, I wish to call the attention of the Security Council to the text of, let us say, paragraphs 1 (b) and (c) of the resolution adopted 16 April, which reads:

rappelez, il n'est finalement résulté de cette tentative — je ne peux pas dire la première puisqu'elle a fait suite à beaucoup d'autres — aucune conséquence en ce qui concerne la pacification en Palestine.

Dans ces conditions, toutes les considérations qui étaient valables il y a huit jours le sont encore aujourd'hui, avec plus de force à nos yeux. C'est pourquoi, en ma qualité de représentant de la France, je voterai en faveur du projet de résolution présenté par la délégation de l'URSS.

Je me réserve de prendre éventuellement la parole, plus tard, en ce qui concerne la résolution présentée par le Royaume-Uni [*document S/795*].

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je constate que les deux propositions sont entièrement différentes, et je voudrais savoir comment nous allons procéder à leur examen. Laquelle sera mise aux voix la première? Alors que, dans le cas précédent, la proposition du Royaume-Uni était présentée en tant qu'amendement au projet de résolution des Etats-Unis, nous avons aujourd'hui deux propositions distinctes soumises par l'URSS et le Royaume-Uni.

Le PRÉSIDENT: Les deux propositions étant, en effet, distinctes, je les mettrai aux voix dans l'ordre où elles ont été présentées, c'est-à-dire le projet de résolution de l'URSS d'abord, le projet de la délégation du Royaume-Uni ensuite.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais tout d'abord remercier le représentant du Royaume-Uni d'avoir bien voulu accéder à ma demande et donner des explications sur l'attitude de son Gouvernement à l'égard de la situation en Palestine. Si mes souvenirs sont exacts, le représentant du Royaume-Uni n'était pas très sûr du sens de certaines de mes observations.

L'Article 103 de la Charte précise que:

"En cas de conflit entre les obligations des Membres des Nations Unies en vertu de la présente Charte et leurs obligations en vertu de tout autre accord international, les premières prévaldront."

J'ai voulu indiquer clairement qu'il nous paraissait quelque peu anormal, d'une part de donner son appui à une résolution demandant aux parties de mettre fin aux opérations militaires en Palestine — comme elles ont été, à plusieurs reprises, invitées à le faire — et, d'autre part, de fournir aide et assistance à l'une de ces parties afin de lui permettre de poursuivre ces opérations militaires. Cela devient encore plus évident si l'on compare le texte de la proposition initiale relative à la trêve en Palestine, adoptée le 16 avril [283ème séance] par le Conseil de sécurité, à celui du projet de résolution présenté hier par le représentant du Royaume-Uni. Prenons, par exemple, les alinéas 1 b) et c) de la résolution du 16 avril:

"1. Calls upon all persons and organizations . . .

"(b) Refrain from bringing and from assisting and encouraging the entry into Palestine of armed bands and fighting personnel, groups and individuals, whatever their origin;

"(c) Refrain from importing or acquiring or assisting or encouraging the importation or acquisition of weapons and war materials."

That was from the original truce proposal that was adopted by the Security Council.

In the new draft proposal, we read:

"Calls upon both parties and upon all Governments to refrain from importing war materials into Palestine during the cease-fire."

Whereas in the first instance the requirement of the Security Council was that all the parties should refrain from either doing, assisting or encouraging that act, it is now restricted to the act of importing war material into Palestine.

Now, coming back to the two draft proposals under consideration, I believe I can say from the start that in principle we shall support the draft resolution submitted by the representative of the USSR for very much the same reason that we supported the United States draft proposal last week. In fact, the two draft proposals are substantially the same. However, as in the previous case, we shall not do so without suggesting or submitting some amendments.

I should like to point out one thing that has given me great encouragement, and that is the fact that in the present case the United States delegation was prompt to offer its support to the draft resolution of the USSR. That seems to me to be a very significant and important development. And, if I am not mistaken, we are justified in believing that this implies that, whatever implementation may be necessary with respect to this proposal, we can reasonably assume that the two Governments intend at least to co-operate.

The resolution of 29 November 1947³ was adopted by the General Assembly with the understanding that it had the support of those two Governments. Not only the members of the General Assembly who voted for that resolution, but also the world at large was entitled to expect that the two Governments would support the resolution to its logical conclusion. That did not turn out to be the case. Some of us feel that it is as a result of that fact that we are now confronting the present difficulties. However, I believe it bodes well for the Organization and for the peace of the world that there is now this be-

"1. Invite tous les particuliers et toutes les organisations . . . à prendre . . . les mesures suivantes:

"(b) S'abstenir de faire entrer, ou de favoriser et d'encourager l'entrée en Palestine de bandes armées, de personnel combattant, groupes ou individus, quelle que soit leur origine;

"(c) S'abstenir d'importer ou d'acquérir ainsi que de favoriser ou d'encourager l'importation ou l'acquisition d'armes et de matériel de guerre."

Cette citation est tirée du premier projet de trêve adopté par le Conseil de sécurité.

Dans le nouveau projet, nous lisons:

"Invite les deux parties et tous les Gouvernements à s'abstenir d'importer du matériel de guerre en Palestine pendant la durée de la suspension d'armes."

Alors que, dans le premier cas, le Conseil de sécurité demandait que toutes les parties s'abstinent non seulement de pratiquer, mais également de favoriser ou d'encourager cette importation, dans le cas présent, il s'agit uniquement de s'abstenir d'importer du matériel de guerre en Palestine.

Je reviens aux deux projets de résolutions que nous examinons actuellement. Je crois pouvoir déclarer d'emblée que ma délégation appuie en principe le projet de résolution présenté par le représentant de l'URSS essentiellement pour les mêmes raisons qu'elle avait soutenu, la semaine dernière, le projet des Etats-Unis. En fait, ces deux projets de résolution sont les mêmes quant au fond. Toutefois, comme lors du cas précédent, nous ne donnerons pas notre appui sans faire quelques suggestions et présenter des amendements.

Je tiens à souligner le fait — je le trouve très encourageant — que dans le cas présent, le projet de résolution de l'URSS a reçu l'appui immédiat de la délégation des Etats-Unis. A mes yeux, c'est là un fait très significatif et très important. Si je ne me trompe, nous pouvons en déduire que l'on peut raisonnablement escompter — quelles que soient les mesures d'application que cette proposition pourra requérir — que les deux Gouvernements en question ont au moins l'intention de collaborer.

Lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution de novembre 1947³, il était entendu que celle-ci avait l'appui de ces deux Gouvernements. Non seulement les membres de l'Assemblée qui votèrent en faveur de cette résolution, mais le monde entier avait le droit de s'attendre à ce que les deux Gouvernements accordassent leur appui à la résolution jusque dans ses conséquences logiques. Il n'en fut rien. Certains d'entre nous pensent que c'est là l'origine des difficultés auxquelles nous devons maintenant faire face. Mais je crois que ce début de collaboration entre les deux Gouvernements est de bon augure pour notre

³ See *Official Records of the second session of the General Assembly, Resolutions*, resolution No. 181 (II).

³ Voir les *Documents officiels de la deuxième session de l'Assemblée générale, Résolutions*, résolution No 181 (II).

ginning of co-operation between the two Governments.

Having said this much, I would add that, in my opinion, we are coming back to proposals which have already been discussed. We are all more or less repeating ourselves, in regard to both the form of the proposals and the arguments presented for or against them. The fundamental difference, as I have remarked, is that in this case the United States delegation is supporting the proposal submitted by the delegation of the USSR.

With regard to the truce and the provisions under which the Security Council should act, I believe it is pertinent to say this, on behalf of the Colombian delegation: Assuming that the United Kingdom proposal were adopted, there would be a fundamental change in the positions that the two parties have adopted *vis-à-vis* the truce proposals. The Jewish Agency has repeatedly said that it would accept the truce proposals unconditionally, whereas the Arab States have laid down certain reservations to an acceptance of the truce proposals. The positions of the two parties could be reversed; but, in my opinion, the situation from the point of view of the Security Council would remain fundamentally the same.

It is not so much a question of whether or not the two parties want to accept the truce. I believe that in principle both parties would like to agree to a truce. But they want to know what will happen after they accept the truce, how they are going to move out of the present situation into the position in which they will find themselves after the cease-fire order is given.

That is very much the position taken, very intelligently, by the representative of Canada with regard to the attitude of the permanent members of the Security Council. I am wholeheartedly in agreement with what the representative of Canada said in that respect. It seems to me that if the Security Council is going to move into Chapter VII — as I believe it will have to do if it does not succeed in stopping the fighting — it would be advisable for the permanent members of the Security Council to consult with one another, in accordance with the provisions of Article 106 of the Charter, so that we may have some reasonably clear idea as to whether they are prepared to take the next step, if necessary. Otherwise, we shall be facing the same difficulty that we have faced from the beginning. The resolution of the General Assembly did not provide for implementation. The problem of implementation was passed to the Security Council. The Security Council did not take a decision to implement the resolution, and the problem went back to the General Assembly. The General Assembly decided to do nothing about the 29 November resolution, and the problem has now come back to the Security Council. If we do not take into account the suggestion made by the representative of Canada, we may easily move forward into Chapter VII without knowing

Organisation et pour la paix du monde.

Cela dit, j'ajouterais que nous revenons, à mon avis, sur des propositions déjà débattues. Nous ne faisons tous, plus ou moins, que nous répéter, à la fois quant à la forme des propositions et quant aux arguments présentés pour ou contre ces propositions. Comme je l'ai fait remarquer, la différence essentielle, dans le cas présent, réside dans l'appui donné par la délégation des Etats-Unis à la proposition soumise par la délégation de l'URSS.

En ce qui concerne la trêve et les dispositions en vertu desquelles le Conseil doit agir, la délégation colombienne estime que l'adoption de la proposition du Royaume-Uni apporterait un changement radical aux positions prises par les deux parties à l'égard de la trêve. L'Agence juive a déclaré à maintes reprises qu'elle accepterait sans conditions les propositions de trêve, alors que les Etats arabes ont mis certaines conditions à leur acceptation. Il est possible que les positions respectives des deux parties soient renversées, mais, à mon avis, la situation restera essentiellement la même du point de vue du Conseil de sécurité.

Il ne s'agit pas tant de savoir si les deux parties sont disposées à accepter la trêve. Pour ma part, je pense qu'elles désireraient conclure une trêve. Mais elles veulent savoir ce qu'il adviendra après leur acceptation, et comment elles passeront de la situation actuelle à la situation dans laquelle elles se trouveront après que l'ordre de cesser le feu aura été donné.

C'est le même souci qu'a exprimé très judicieusement le représentant du Canada à propos de l'attitude des membres permanents du Conseil de sécurité. Je m'associe entièrement aux observations qu'il a faites à cet égard. Il me semble que si le Conseil aborde la question en vertu du Chapitre VII — comme je pense qu'il devra le faire s'il ne parvient pas à faire cesser les opérations militaires — il y aurait intérêt à ce que les membres permanents du Conseil se concertent, conformément aux dispositions de l'Article 106 de la Charte, afin que nous puissions savoir s'ils sont disposés à prendre les mesures qui peuvent s'imposer ultérieurement. Sinon, nous nous trouverons devant la même difficulté qu'au début. La résolution de l'Assemblée générale ne contenait pas de dispositions en vue de son application. La question de l'application a été laissée au soin du Conseil de sécurité. Le Conseil n'ayant pas pris de décision dans le but de mettre en œuvre la résolution, le problème est revenu devant l'Assemblée générale. L'Assemblée a décidé de ne prendre aucune mesure concernant la résolution du 29 novembre, et la question est maintenant de nouveau devant le Conseil de sécurité. Si nous ne tenons pas compte de la suggestion du représentant du Canada il est fort possible que nous abordions les mesures prévues au Chapitre VII sans savoir si les membres permanents

whether the permanent members of the Security Council are prepared to take the necessary joint action which is provided for in the Charter.

Before reverting to the argument that I was developing, I would say that I believe that the Security Council should invite the permanent members to consult with one another as to their readiness to take such joint action on behalf of the United Nations as may be necessary to ensure compliance with the relevant provisions of any resolution adopted by the Security Council for the purpose of maintaining international peace and security. I believe that whichever proposal the Security Council adopts should carry an amendment to that effect. I believe that the Security Council should not be content merely to intimate that the permanent members should consult, but that the Council should call upon them to do so. I believe that it is high time, after so many fruitless efforts to restore peace in Palestine, that the Council should know more definitely whether the permanent members are prepared to comply with their obligations under Article 106 of the Charter, just as the Council has tried to ascertain whether the parties to the fighting in Palestine are prepared to comply with its recommendations and decisions.

I was saying that I do not believe that it is so much a question of whether the parties desire a truce, because I believe that they do. The main difficulty is that the parties want to know what will happen after the truce. The Jewish Agency takes it for granted that any conservations must be held in the light of an acceptance of the Jewish State; but, on the other hand, the Arabs are prepared to go to the Jews provided only that this step is not understood to imply an acceptance of the partition plan for Palestine. In our opinion, that is the main difficulty at present. As I have said, the General Assembly adopted a resolution on partition, which the Security Council was called upon to enforce, if necessary.

A majority of the members of the Security Council seemed to be of the opinion that partition could not be legally enforced. The matter was then referred back to the General Assembly for further consideration. The General Assembly, at its last meeting, adopted a resolution⁴ which, for all intents and purposes, ignored its previous resolution. The only reference to its previous resolution is in section III, which states that the Palestine Commission is relieved from the further exercise of responsibilities under the previous resolution. Up to that point there is not even a mention of the resolution of 29 November 1947. That is one of the reasons for the existing conditions in Palestine.

Time and again the representative of the Jewish Agency has claimed here that they have set up the State of Israel in compliance with the

du Conseil sont disposés à entreprendre en commun l'action nécessaire qui est prévue par la Charte.

Avant de clore cette parenthèse, je tiens à déclarer que, à mon avis, le Conseil devrait inviter les membres permanents à examiner ensemble s'ils sont prêts à prendre de concert, au nom des Nations Unies, toutes les autres mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer le respect des dispositions de toute résolution adoptée par le Conseil de sécurité afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. Quelle que soit la proposition que le Conseil adopte, il faudra, je crois, y apporter un amendement à cet effet. Le Conseil ne doit pas se borner à suggérer que les membres permanents se concertent, il doit les y inviter. J'estime qu'il est grand temps, après tant d'efforts infructueux pour rétablir la paix en Palestine, que le Conseil sache de façon précise si les membres permanents sont disposés à s'acquitter des obligations qui découlent de l'Article 106 de la Charte, tout comme il a tenté de savoir si les parties sont prêtes à se conformer à ses recommandations ou à ses décisions.

Je disais tout à l'heure qu'il ne s'agit pas tant de savoir si les parties désirent une trêve; je pense qu'elles la désirent. Les parties veulent savoir ce qu'il adviendra après la trêve, et c'est là qu'est la difficulté. L'Agence juive tient pour établi qu'aucune négociation ne saurait mettre en question l'existence de l'Etat juif. Les Arabes, eux, sont prêts à traiter, à la seule condition que cette démarche ne soit pas interprétée comme impliquant l'acceptation du plan de partage de la Palestine. C'est là, à mon avis, la grande difficulté pour l'instant. Comme je l'ai dit, l'Assemblée générale a adopté une résolution prévoyant le partage, résolution que le Conseil de sécurité a été chargé de faire appliquer en cas de besoin.

La majorité des membres du Conseil ont semblé estimer que le Conseil ne pouvait légalement imposer l'application du plan de partage. La question fut alors renvoyée à l'Assemblée générale pour un nouvel examen. A sa dernière session, l'Assemblée générale a adopté une résolution⁴ qui, en fait, ne tient aucun compte de sa résolution antérieure. Ce n'est qu'à la section III que la nouvelle résolution fait allusion à la résolution antérieure déclarant que la Commission pour la Palestine est relevée des fonctions qu'elle exerçait en vertu de la résolution du 29 novembre 1947. Nulle part ailleurs cette dernière n'est mentionnée dans la résolution. C'est là une des raisons de la situation qui règne actuellement en Palestine.

A maintes reprises, le représentant de l'Agence juive a affirmé devant le Conseil que l'Etat d'Israël a été proclamé conformément aux dispo-

⁴ See *Official Records of the second special session of the General Assembly*, Supplement No. 2, resolution 186 (S-2).

⁴ Voir les *Documents officiels de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale*, Supplément No 2, résolution 186 (S-2).

provisions of the resolution of 29 November. As against that, the representatives of the Arab States have claimed that that resolution was not fully acted upon by the General Assembly and that no implementation had been provided.

I therefore suggest that it would be desirable to go back to the idea of reopening negotiations with the two parties with a view to ascertaining the possibility of a peaceful settlement, and to consider the advisability of confirming the cease-fire recommendations, along with the establishment of a new commission, whose task would be to discuss with the Governments and authorities concerned the possibility of negotiating a peaceful settlement.

As we see the matter, we might suggest a draft resolution — though we are not going to propose it — reading more or less like this:

"The Security Council,

"Desiring to bring about an immediate cessation of military operations in Palestine;

"Considering that the Governments and authorities concerned have not complied with the previous resolutions of the Security Council calling upon them to abstain from any military action, as a contribution to the well-being and the permanent interests of the Arab and Jewish communities of Palestine;

"Considering furthermore that the Council may have to take action under Chapter VII of the Charter to give prompt and full effect to those resolutions, if within thirty-six hours either of the opposing parties or both of them persist in carrying on military operations;

"1. Invites the permanent members of the Council to consult with one another with a view to such joint action on behalf of the United Nations as may be necessary to ensure compliance with the relevant provisions of the resolutions adopted by the Council on 16 April [document S/723] and 22 May 1948 [document S/773], for the purpose of maintaining international peace and security;

"2. Decides to establish a commission of five members, three of which shall be designated by Committee and another by the Jewish Agency. If the membership of the commission has not been completed within three days from the date of this resolution, the President of the Council shall designate such other member or members as may be required to complete the membership of five.

"The primary task of this commission shall be to discuss with the representatives of the Governments and the authorities concerned the possibility of negotiating a peaceful settlement of the question of the future government of Palestine;

"3. Invite the Governments and communities directly interested in this question to make representatives available to the commission of the Council for the purpose of discussing such peaceful settlement;

sitions de la résolution du 29 novembre. Les représentants des Etats arabes, de leur côté, ont soutenu que l'Assemblée générale n'avait pas donné à cette résolution toutes les suites qu'elle comportait et n'avait prévu aucune disposition pour sa mise en application.

C'est pourquoi je pense qu'il y aurait avantage à revenir à l'idée de reprendre les négociations avec les deux parties, afin d'examiner s'il est possible d'aboutir à un règlement pacifique et de voir s'il n'y aurait pas lieu de réitérer les recommandations tendant à faire cesser le feu, en instituant par ailleurs une nouvelle commission qui serait chargée de discuter avec les Gouvernements et autorités intéressées la possibilité de négocier un règlement pacifique.

C'est pourquoi nous suggérons — sans le présenter formellement — un projet de résolution rédigé à peu près dans les termes suivants:

"Le Conseil de sécurité,

"Désireux de mettre fin immédiatement aux opérations militaires en Palestine;

"Considérant que les Gouvernements et autorités intéressés ne se sont pas conformés aux résolutions antérieures du Conseil de sécurité qui les invitaient à s'abstenir de toute action militaire, par égard pour les intérêts permanents des communautés arabe et juive de Palestine;

"Considérant en outre que le Conseil pourra avoir à prendre des mesures en vertu du Chapitre VII de la Charte afin de donner suite, de façon complète et rapide, à ces résolutions, si dans les trente-six heures l'une ou l'autre des parties adverses persiste à effectuer les opérations militaires;

"1. Invite les membres permanents du Conseil à se consulter en vue de prendre, au nom des Nations Unies, telle action concertée qui pourrait être nécessaire pour assurer l'observation des résolutions adoptées par le Conseil le 16 avril [document S/723] et le 22 mai 1948 [document S/773], en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales;

"2. Décide de créer une commission composée de cinq membres, dont trois seront désignés par le Conseil lui-même, un par le Haut Comité arabe et un par l'Agence juive. Si tous ces membres n'ont pas été désignés dans les trois jours qui suivront l'adoption de la présente résolution, le Président du Conseil désignera les membres requis pour assurer la composition complète de la commission.

"La tâche essentielle de la commission sera d'examiner avec les représentants des Gouvernements et des autorités intéressés s'il est possible de négocier un règlement pacifique de la question du futur gouvernement de la Palestine;

"3. Invite les Gouvernements et les communautés directement intéressés à la question à désigner des représentants auprès de la commission du Conseil afin de discuter ce règlement pacifique;

"4. Directs the commission established under this resolution to co-operate, to the best of its ability, with the Truce Commission for Palestine and the United Nations Mediator in Palestine in the performance of their duties."

It seems to me that in view of the fact that the truce resolution already provides that the truce will take effect without prejudice to the rights, claims or positions of the parties, and that the task assigned to the Mediator is restricted, in so far as this matter is concerned, to promoting a peaceful adjustment of the future situation in Palestine, there would be no duplication of work in providing for a subsidiary organ of the Security Council to ascertain the possibilities of arriving at such a peaceful settlement.

I realize that both the Arab States and the State of Israel will hesitate very much to accept such a recommendation as I have suggested. However, I respectfully submit that there are only two possible ways out of this situation. Either the parties can continue to arrive at a solution by fighting — which I understand the Security Council will not allow them to do — or the Security Council should provide the parties with the opportunity to negotiate a peaceful solution.

That is the procedure which all members of the Security Council desire, and it is the procedure that is in accordance with the principles and purposes of the Charter; and, more especially, that is the responsibility and duty of the five permanent members of the Security Council.

In matters such as these, the representatives of small nations really have very little to do, besides expressing their willingness to co-operate in all efforts to bring about peace — whether it is in Palestine or elsewhere — once it is threatened or broken, and incidentally, as we say in my native language, to "landscape," to help the landscape of the international scene. After all, nothing is done in any of these very important matters except what the five permanent members of the Security Council decide to do.

More specifically, if the three nations that have come forward with proposals in the present instance — the United Kingdom, the United States of America, and the Union of Soviet Socialist Republics — all desire peace, as I believe we all earnestly do, and if they are willing to co-operate to that end, it is very difficult to understand how the Security Council could very well continue for days and days, and weeks and weeks going back over the same historical and legal arguments when all the members know that they have ceased to have any relevance to the present situation.

Once the situation has approached the stage where these parties not only are fighting, but where there is a real threat to international peace, the members of the Security Council cannot spend weeks and weeks, as they have already done in the Security Council and in the General

"4. Charge la commission établie par la présente résolution de collaborer autant qu'elle le pourra avec la Commission de trêve pour la Palestine et avec le Médiateur des Nations Unies en Palestine, dans l'accomplissement de leurs fonctions."

Si nous n'oubliions pas que la résolution de trêve prévoit déjà que cette dernière ne préjugera ni les droits, ni les prétentions, ni les positions des parties, et que la tâche du Médiateur consiste uniquement à favoriser un ajustement pacifique de la situation future en Palestine, aucun double emploi ne résultera de la création d'un organe subsidiaire du Conseil de sécurité chargé de s'informer des possibilités d'aboutir à un tel règlement pacifique.

Je sais bien que les Etats arabes et l'Etat d'Israël hésiteront à accepter une telle recommandation. Cependant, je me permettrai de faire observer qu'il n'y a que deux moyens de sortir de cette situation. Ou bien les parties continueront à rechercher une solution par les armes — ce que, je crois, le Conseil ne leur permettra pas — ou bien le Conseil de sécurité donnera aux parties la possibilité de négocier une solution pacifique.

C'est la solution que tous les membres du Conseil de sécurité désirent voir adopter, celle qui est conforme aux principes et aux buts de la Charte, et qui répond plus particulièrement aux responsabilités et aux devoirs des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Dans des affaires comme celle-ci, les représentants des petites Nations ne peuvent vraiment pas faire grand-chose si ce n'est proclamer leur bonne volonté en se déclarant prêts à prendre part à tous les efforts faits en faveur de la paix — que ce soit en Palestine ou ailleurs — lorsque cette paix est menacée ou rompue; et, accessoirement, ils peuvent préparer la scène, décorer la scène internationale. Après tout, rien ne se fait dans ces affaires très importantes qui n'ait été décidé par les membres permanents du Conseil de sécurité.

Plus particulièrement, si les trois pays qui nous ont présenté des propositions dans le cas qui nous occupe — le Royaume-Uni, les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques — si ces trois pays désirent la paix, comme, je le crois, nous la désirons tous, ardemment, et s'ils sont prêts à collaborer à cette fin, alors on ne voit pas comment le Conseil de sécurité pourrait continuer pendant des jours et des semaines à revenir sur les mêmes arguments historiques et juridiques, alors que tous les membres du Conseil savent qu'ils n'ont plus aucun rapport avec la situation présente.

Lorsque la situation en est venue au point où, non seulement les hostilités sont ouvertes entre les parties mais où il existe une véritable menace contre la paix internationale, les membres du Conseil de sécurité ne peuvent passer des semaines et des semaines, comme ils l'ont fait déjà, tant

Assembly, reciting again the same historical arguments or the legal aspects of the case, which they have agreed implicitly not to submit to the International Court of Justice, because, if for no other reason, it seems to be the settled rule or policy of this Organization not to refer any matter to the International Court of Justice. I do not know if I am being too frank, but I believe that even if we desired to submit the point to the International Court of Justice, it would seem that it is too late to do so before we achieve a truce at least. We shall all wish to insist on having the truce before consulting the International Court of Justice on any point, especially after having deliberately refused in the General Assembly a year ago to refer the matter in any way to the International Court of Justice. We have arrived at what Mr. Austin called a condition of fact; and, as such, I believe we have to face the matter now.

I respectfully submit these suggestions to the Security Council in the hope that if they are not acceptable, they will at least pave the way to a compromise, because I am very much afraid that this week we shall — perhaps we shall not have a meeting this evening or this week — have the same performance we had last week, on Saturday. We began the discussion of the United Kingdom proposal on Friday [299th meeting], and also the discussion of the United States proposal. We ended by adopting the United Kingdom proposal, after the United States proposal had been rejected. Those of us who voted for the United Kingdom proposal with a very deep sense of futility — as I was frank enough to state — have found abundant reason for that feeling, because we have accomplished nothing, absolutely nothing, during the week. I am very much afraid now that we may repeat the performance.

If we vote on the United Kingdom proposal first, we are likely to find that it does not command enough votes to be adopted. Last week we did not adopt the United States proposal, and it is most likely that we shall not now adopt the United Kingdom proposal. Then we shall have another week of discussion, with very little prospect of doing something useful, but considerable numbers of men, women and children will have been needlessly sacrificed in Palestine. I believe this situation cannot continue without an expression of dissatisfaction by the Security Council. We have only to recall that these discussions began in January, if my memory does not fail me. At first we drifted into war; now we are in the midst of war; but we do not seem to be any nearer taking the necessary action to stop it and to restore peace or taking some active and constructive steps to find a satisfactory solution to the Palestine problem.

au Conseil qu'à l'Assemblée générale, à ressasser les mêmes arguments historiques et à revenir sur les aspects juridiques du problème qu'ils ont décidé implicitement de ne pas soumettre à la Cour internationale de justice, ne serait-ce que pour la raison que cela semble être un principe bien établi de cette Organisation de ne saisir la Cour internationale de Justice d'aucune affaire. Je suis peut-être trop franc, mais je crois que, même si nous désirions saisir de cette affaire la Cour internationale de Justice, nous ne voudrions pas le faire avant d'obtenir au moins une trêve. Nous insisterons tous pour qu'une trêve intervienne avant de consulter sur un point quelconque la Cour internationale de Justice, particulièrement après que l'Assemblée générale a délibérément refusé, il y a un an, de ne saisir en aucune façon la Cour internationale de cette affaire. Nous sommes arrivés à ce que M. Austin a appelé un état de fait, et c'est dans ces conditions que nous sommes obligés maintenant d'aborder le problème.

Je me suis permis de présenter ces propositions au Conseil de sécurité dans l'espoir que, même si elles ne sont pas acceptées, elles permettront de préparer la voie à un compromis, parce que je crains bien que nous ne recommencions cette semaine — peut-être n'allons-nous pas nous réunir ce soir ni même cette semaine — ce que nous avons fait samedi dernier. Nous avons abordé vendredi [299ème séance] la discussion de la proposition du Royaume-Uni et aussi celle des Etats-Unis d'Amérique. Nous avons fini par adopter la proposition du Royaume-Uni après avoir rejeté celle des Etats-Unis. Ceux d'entre nous qui ont voté pour la proposition du Royaume-Uni, en se rendant bien compte de la futilité de ce geste — comme j'ai eu la franchise de le dire — ont vu leurs craintes amplement justifiées. En effet, nous n'avons rien fait, absolument rien, pendant la semaine. Et je crains bien que nous ne continuions dans cette voie.

Si nous votons tout d'abord sur la proposition du Royaume-Uni, nous nous apercevrons probablement que cette proposition n'a pas recueilli suffisamment de voix pour être adoptée. La semaine dernière, nous n'avons pas adopté la proposition des Etats-Unis d'Amérique, et il est très probable que nous n'allons pas adopter maintenant celle du Royaume-Uni. Alors nous aurons une autre semaine de discussion, sans grand espoir de faire quoi que ce soit d'utilité, mais pendant ce temps un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants de Palestine seront morts pour rien. Je crois qu'il est temps que le Conseil de sécurité s'insurge contre une telle situation. Rappelons-nous seulement que ces discussions ont commencé, si je ne m'abuse, en janvier. La guerre qui, au début, était une menace, est maintenant une réalité, et il me semble pas que nous soyons plus près de prendre les mesures nécessaires pour rétablir la paix, ni de prendre des dispositions concrètes et constructives en vue d'aboutir à une solution satisfaisante de la question palestinienne.

At this point simultaneous interpretation was introduced

Mr. MALIK (Lebanon): The debate concerning claims and counterclaims; concerning legalities and illegalities; concerning the endless juridical aspects of this problem; the debate concerning truce and cease-fire, accusations and recriminations, counter-accusations and counter-recriminations, proposals and counter-proposals — all this can go on indefinitely.

I believe, of course, that this frame of reference within which the question is being debated, has its proper validity, which I respect. But this political and legalistic validity has also its own limitations. It cannot be over-stretched, for if it is, the wider, larger, deeper bearings of the question will be lost. I propose in my brief intervention to put aside all legalism and cleverness. I propose to focus on the simple realities of the situation. A fresh immersion in the utterly simple, the really true, the unchanging and abiding, might yield some useful insight.

It is true that the Security Council has the responsibility under the Charter of maintaining and restoring international peace and security. But everything depends on the way in which this is done. It is possible that with the best intentions in the world, and with the sincerest legalistic correctness and fulfilment of one's obligations, the way in which a thing is done spoils the end in view.

My first simple submission is that it is not the way of peace to keep pointing the finger of accusation at the Arab world, to keep spiting that world in the Council's decisions, to keep disregarding its deepest feelings. If the Arabs completely despair of international justice, and if the Council succeeds in putting them in the mood of what I might term an international persecution complex, do the members think that real peace will ever be established in the Near East.

I am not entering now into the question of whether we can properly speak, in this instance, of a disturbance of international peace. This is a political, juridical question and I put aside that type of approach. I am saying that this august Council, which is charged with the supreme task of watching over the peace and security of the world, is actually seized of this problem and that it is trying its best to do something about it. I am also making a distinction between an improvised, patched-up solution, and the solution of real statesmanship; between a forced and unnatural peace and an abiding peace of nature and truth. A dictated peace—I repeat, a dictated peace — held by international pressure and by force of arms, and leaving the Arabs of the Middle East — and behind them, in varying degrees, the entire Moslem world—permanently disaffected, is obviously not a real peace, but

A ce moment on passe à l'interprétation simultanée.

M. MALIK (Liban) (*traduit de l'anglais*): Les discussions portent sur les revendications et les contre-revendications, la légalité et l'illégalité, les interminables détails de l'aspect juridique du problème; les discussions concernant la trêve et le cessez-le-feu, les accusations et les contre-accusations, les récriminations et les contre-recriminations, les propositions et les contre-propositions, tout cela peut se poursuivre indéfiniment.

Je ne nie certes pas la valeur de ce cadre dans lequel vient s'inscrire la discussion de la question, mais cette valeur juridique et politique, que je reconnais, a aussi une limite qu'on ne saurait dépasser sans perdre de vue la signification plus large et plus profonde de la question. Je me propose, dans cette brève intervention, de laisser de côté les subtilités juridiques. Je voudrais examiner simplement les réalités de la situation. Il ne sera pas inutile, je crois, de nous plonger dans la simplicité totale, la vérité absolue, de nous en tenir aux conditions permanentes, aux choses qui demeurent.

Il est vrai que la Charte donne au Conseil de sécurité la responsabilité de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité internationales. Mais tout dépend de la manière dont cela est fait. Il peut arriver qu'avec les meilleures intentions du monde et tout en remplissant ses obligations, en se conformant strictement à la légalité, on le fasse d'une manière telle que les fins recherchées s'en trouvent perdues.

Je voudrais dire tout d'abord que ce n'est pas suivre le chemin de la paix que de pointer un doigt accusateur contre le monde arabe, de chercher à l'humilier dans les décisions du Conseil, de n'avoir aucune considération pour ses sentiments les plus profonds. Si les Arabes désespèrent complètement de la justice internationale et si le Conseil réussit à leur donner ce que l'on pourrait appeler la maladie de la persécution internationale, les membres du Conseil espèrent-ils établir jamais de cette façon une paix véritable dans le Proche Orient?

Je n'entends pas discuter maintenant la question de savoir si nous pouvons, en l'occurrence, dire, à juste titre, que la paix internationale est troublée. C'est là un aspect juridique et politique de la question et j'ai dit que je ne l'aborderai pas sous cet angle. Je veux dire simplement que ce vénérable Conseil à qui est confiée la tâche suprême de veiller sur la paix et sur la sécurité du monde est saisi, en fait, de ce problème, et qu'il fait de son mieux pour essayer de le résoudre. J'établis également une distinction entre une solution improvisée et une solution conforme à la sagesse politique, entre une paix forcée et contre nature et une paix durable, conforme à la nature et à la vérité. Une paix dictée — je le répète, une paix dictée — maintenue par une pression internationale et par la force des armes et qui laisserait les Arabes du Moyen Orient — et avec eux, à des degrés divers, le monde musul-

is one which, in my opinion, the Security Council should be altogether above considering and effecting.

The representative of Colombia, not long ago, spoke of what he called hard and stubborn facts. It was the great American philosopher, William James, who described facts as being stubborn and irreducible. I believe the Security Council must face this stubborn and irreducible fact, namely, that it is not conducive to real peace for the outside world — the non-Near Eastern world, the non-Arab world; and the non-Moslem world — to keep on always taking decisions apart from and in opposition to the Near Eastern and the Arab and Moslem worlds. Always to take decisions against those worlds is, from a long-range point of view, not calculated to produce real, enduring peace.

The Security Council might recognize, or, with sufficient force, even establish a Jewish State in Palestine. I assure the Council that nothing is easier than for the United States and the USSR, if they agree between themselves, to surround and support the Jewish State through their force of arms. The Arabs, obviously, could not withstand this combined military might. But is that a real solution of the problem of Palestine? Would the United States and the USSR then be really serving the Jews?

In my opinion, the real task of world statesmanship at the present time is not to do just that — a very easy thing indeed — but to help the Jews and the Arabs not to be permanently alienated from one another. The Jews must come to terms with Arabs sooner or later. They must do so before they come to terms with the Americans, or the Russians, or the Guatemalans. They cannot keep on estranging the Arab world indefinitely, and rejoicing in the comfortable feeling that they have gained, in return, the blessing of the outside world. Such a stage of affairs is wholly unnatural, unreal and unstable.

It must follow from this that the function of this Council is not only the mere mechanical restoration of peace and security in Palestine — that is a relatively easy matter — but the more difficult task, the statesman like task of creating the necessary objective and psychological conditions of trust and intercourse between Jew and Arab in Palestine whereby this unnatural estrangement of the Jewish community from its immediate world is cancelled and overcome.

The Arabs constitute the immediate world of the Jews, and it is with them that they are going to live for the next ten, fifty or one hundred years. Arab friendship is more important to them than all the friendship of the rest of the world.

man tout entier — dans un état d'inquiétude permanente, ne serait manifestement pas une paix véritable et il me semble que le Conseil de sécurité ne devrait pas s'abaisser à instaurer ni même à envisager une telle paix.

Il y a quelques instants, le représentant de la Colombie nous a parlé de l'obstination des faits. C'est le grand philosophe américain William James qui a qualifié les faits d'obstinés et d'irréductibles. Je crois que le Conseil de sécurité doit faire face à ce fait obstiné et irréductible qu'on n'arrivera pas à une paix véritable pour le reste du monde — l'occident, le monde arabe, le monde non musulman — en prenant constamment des décisions étrangères et hostiles au Proche Orient et au monde arabe et musulman. En prenant constamment des décisions dirigées contre eux, on ne saurait aboutir à la longue à une paix véritable et durable.

Le Conseil de sécurité pourrait reconnaître, ou même avec des forces suffisantes établir un Etat juif en Palestine. J'assure le Conseil que rien ne serait plus facile pour les Etats-Unis et l'URSS, si ces pays s'entendaient entre eux, que de protéger et de soutenir l'Etat juif par la force de leurs armes. De toute évidence, les Arabes ne pourraient pas résister à un tel concours de forces militaires. Mais, est-ce bien là une solution véritable du problème de la Palestine? Les Etats-Unis et l'URSS rendraient-ils alors vraiment service aux Juifs?

Je crois que le véritable problème politique qui se pose à l'heure actuelle exige une solution plus difficile. La grande tâche à accomplir est d'aider les Juifs et les Arabes à ne pas demeurer perpétuellement ennemis. Les Juifs devront, tôt ou tard, s'entendre avec les Arabes. Ils devront s'entendre avec les Arabes avant de s'entendre avec les Américains, avec les Russes ou les Guatémaliens. Ils ne peuvent rester indéfiniment hostiles au monde arabe, avec la satisfaction réconfortante de penser qu'ils ont gagné, en échange, la bénédiction du reste du monde. Un tel état de choses est absolument irréel, instable et contre nature.

Il s'ensuit nécessairement que la fonction du Conseil de sécurité n'est pas seulement de restaurer matériellement la paix et la sécurité en Palestine, ce qui est relativement simple; mais la véritable tâche du Conseil, ce qu'on attend de sa sagesse politique, c'est qu'il crée des conditions pratiques et psychologiques de nature à faire naître des contacts et des rapports confiants entre les Juifs et les Arabes de Palestine, pour que puisse prendre fin la situation anormale où se trouve la communauté juive qu'une barrière d'hostilité sépare du monde arabe qui l'entoure.

Les Juifs vivent au milieu du monde arabe et ils vont y demeurer dix ans, cinquante ans ou cent ans. L'amitié du monde arabe a plus d'importance pour eux que toute l'amitié du reste du monde.

The immediate present concentration of Jews upon winning the support and ensuing the friendship of the rest of the world, caring nothing about the Arab world except to call it all sorts of names, is not helpful either to the accomplishment of the task of the Security Council or the Jews' own permanent interests. Suppose that the Jews have the closest possible association with the rest of the world — with the United States of America, with the Union of Soviet Socialist Republics, with Guatemala and with everybody else — but find themselves in a state of political, economic, existential enmity with their immediate world, with their whole hinterland. If that is the case, then I ask: Have you, the Security Council, charged with the supreme task of maintaining peace and security in the world, really succeeded in establishing and maintaining a state of peace in the Near East? What does it really profit the Jews if they win the friendship of the entire world and gain the enmity, the antagonism, of their own immediate Arab world?

I affirm, then, a second simple, because stubborn and irreducible, fact: The real task of those who would establish real peace in Palestine and the Near East is to refrain from giving the Jews a false sense of international security, and therefore from encouraging them to defy and flout the Arab world. Nothing is easier for an international body than to generate this false sense of distant security when the real task, the hard task, is to face the Jews with courage and love and to tell them that their duty, their permanent interest, does not consist in the exaggerated manipulation of international machinery, but in the exertion of supreme efforts by everybody to come to a reasonable, workable, just, abiding understanding with the Arabs.

One victory of real understanding with the Arabs — no matter how modest, no matter how rudimentary — is worth a hundred hollow international engagements. Every victory won by the Jews in the international field at the expense of understanding and concord with the Arabs is profoundly illusory, for real victories are always victorious of understanding.

I believe that Jew and Arab must, sooner or later, live together in peace in Palestine. This is another inescapable, another stubborn and irreducible fact. You who sit on the Security Council can either help them to do that in peace and justice soon, or you can employ high political procedures as to delay that day and to litter the path leading thereto with much blood and suffering and bitterness.

This leads me to another inescapable fact: There can be absolutely no peace in this situation if the Security Council approaches its task, first, in a punitive spirit, and, second, on the

Les Juifs s'efforcent, pour l'instant, d'obtenir l'appui et de s'assurer l'amitié du reste du monde, sans se soucier du monde arabe, si ce n'est pour l'injurier. Cette attitude ne facilite pas la tâche du Conseil de sécurité et elle est contraire aux intérêts permanents des Juifs eux-mêmes. Imaginons que les Juifs soient associés aussi étroitement que possible avec le reste du monde — avec les Etats-Unis d'Amérique, avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques, avec le Guatemala et le reste du monde — mais qu'ils se trouvent dans un état d'inimitié politique, économique et humaine avec leurs voisins immédiats, avec le monde qui les entoure. Si tel est le cas, je demande alors au Conseil de sécurité, à qui incombe la tâche suprême de maintenir dans le monde la paix et la sécurité, s'il a vraiment réussi à établir et à maintenir la paix dans le Proche Orient. De quelle utilité sera aux Juifs l'amitié du monde entier s'ils ont mérité l'hostilité du monde arabe dans lequel ils vivent?

Et voici un deuxième fait qui est simple parce qu'il est obstiné et irréductible: la vraie tâche de ceux qui voudraient établir une paix véritable en Palestine et dans le Proche Orient est de s'abstenir de donner aux Juifs une impression trompeuse de sécurité internationale et, par conséquent, de ne pas les encourager à défier et à narguer le monde arabe. Rien n'est plus simple pour une organisation internationale que de créer cette impression trompeuse de sécurité lointaine, alors que la véritable tâche, la tâche difficile, est de s'adresser aux Juifs avec courage et amitié et de leur dire que leur devoir, leur intérêt permanent, ne consistent pas à se servir abusivement des institutions internationales, mais à faire les plus grands efforts pour aboutir à un accord raisonnable, pratique, juste et durable avec les Arabes.

Une victoire remportée sur le terrain de l'entente avec les Arabes — si modeste et si rudimentaire soit-elle — a plus de valeur que les termes creux de cent engagements internationaux. Toute victoire remportée par les Juifs sur le plan international, aux dépens de l'entente et de la concorde avec les Arabes, est parfaitement illusoire, car les seules victoires qui comptent sont celles qui permettent de progresser sur le chemin de la bonne entente.

Je crois que Juifs et Arabes devront, tôt ou tard, vivre pacifiquement ensemble en Palestine. C'est là un autre fait inévitable, un autre fait obstiné et irréductible. Vous, qui siégez au Conseil de sécurité, pouvez ou bien les aider à le faire bientôt, dans la paix et la justice, ou bien employer toutes les ressources de la haute politique pour retarder ce jour et pour couvrir de sang, de souffrances et d'amertume le chemin qui y conduit.

Et cela m'amène à un autre fait inévitable: il ne peut y avoir de paix dans cette affaire, si le Conseil de sécurité aborde sa tâche dans un esprit de châtiment et sur la base du fait accompli. Si

basis of a *fait accompli*. If the motive is to punish the Arabs and, as a distinguished representative said not long ago in speaking of one of the Arab princes, to "put them in their place," then there can be no peace. If the presupposition is to confront the Arabs with a *fait accompli*, to force a Jewish State upon them by sheer fiat, again there can be no real peace. Real and honest understanding, far-sighted conciliation, not on the basis of a *fait accompli* and not in a punitive and vengeful spirit, is the only way out of this terrible problem.

I must therefore ask: What is being done to bring the two peoples together? Who is doing it? Where is it being done? Should you gentlemen not be concerned also with attempting this more basic conciliatory task of peace? Is this not the real task of the United Nations, the task of conciliation and understanding?

I shall doubtless be told: "But the Mediator has been appointed for just that purpose. What you are asking us to do is something we have already done." But the answer to this somewhat complacent position is this: What can the Mediator really do? What conditions can he single-handedly bring about which will help in this fundamental task of peace? His helplessness has not escaped the members of the Security Council, who have, on various recent occasions, refused to expect of him magical powers. Nor, indeed, has it escaped the Mediator himself. Did not he himself say a few days ago that his chance of success was about one per cent?

No, the responsibility is clearly not the Mediator's. The responsibility rests upon our sovereign Governments. The will to conciliation and peace must first be generated in our respective capitals.

The other day, the representative of the United States submitted a proposal which was swiftly supported by the USSR. Today, the roles are reversed: the USSR submits a proposal which is swiftly seconded by the United States. This rapid alternation of roles between leader and follower in this problem is interesting. It raises far-reaching problems which, if only I had the time, I should elaborate in full.

The fundamental theme of all these problems, however, is the destiny of the Arab world. How is it going to form itself? What are going to be the elements of its new strength? Where will it turn for friends in the international field? What will be the character and structure of its development? What role is it going to play in the economy of peace?

As I have said, this alternation of roles between the United States and the USSR is interesting, but I shall not now dwell on its deeper significance. I do not know enough about the USSR. I know more about the United States, so I must now ask: "What have we done to the United States to deserve this mode of treatment? Have we not always been their friends?" It is true that the United States is also the friend of

le but est de punir les Arabes, et comme l'a dit il y a quelque temps un éminent représentant, parlant de l'un des princes arabes: "de les remettre à leur place", alors il ne peut y avoir de paix. Si l'on veut mettre les Arabes en face d'un fait accompli en leur imposant de force un Etat juif, on ne saurait avoir non plus de paix véritable. Une entente honnête et sincère, un accord raisonnable qui ne soit pas conclu sur la base du fait accompli ni dans un esprit de punition et de vengeance, telle est la seule issue de ce terrible problème.

Alors je suis obligé de demander: que fait-on pour rapprocher ces deux peuples? Qui fait quelque chose? Où fait-on quelque chose? Ne devriez-vous pas, Messieurs, vous efforcer aussi de réaliser cette œuvre de paix en profondeur? N'est-ce pas la véritable tâche de l'Organisation des Nations Unies que d'accomplir cette œuvre de conciliation et de compréhension?

On me dira sans doute: "Mais c'est précisément pour cela qu'un Médiateur a été nommé. Ce que vous nous demandez, nous l'avons déjà fait." Cette attitude est un peu trop facile. Je répondrai: Que peut faire réellement le Médiateur? Quelles conditions peut-il créer, à lui tout seul, qui permettent de résoudre ce problème? Cette impuissance n'a pas échappé aux membres du Conseil de sécurité qui, à plusieurs reprises, ont refusé d'attendre du Médiateur des miracles. Et le Médiateur lui-même en a bien conscience. N'a-t-il pas dit, il y a quelques jours, qu'il avait à peu près une chance sur cent de réussir?

Non, la responsabilité ne repose manifestement pas sur le Médiateur. La responsabilité repose sur nos Gouvernements souverains. La volonté de conciliation et de paix doit se manifester d'abord dans nos capitales respectives.

Le représentant des Etats-Unis a présenté, l'autre jour, une proposition qui a reçu le prompt appui de la délégation de l'URSS. Aujourd'hui, les rôles sont renversés: l'URSS présente une proposition qui reçoit le prompt appui des Etats-Unis. Ce brusque changement entre le premier et le deuxième rôle est intéressant. Il évoque un problème d'une portée considérable sur lequel j'aurais beaucoup à dire si j'en avais le temps.

Cependant, le thème fondamental de toute cette question est le destin du monde arabe. Comment va-t-il se former? Quels vont être les éléments de sa nouvelle puissance? Où va-t-il se tourner pour trouver des amis parmi les nations? Quels seront le caractère et la structure de son évolution? Quel rôle va-t-il jouer dans l'économie de la paix?

Je l'ai dit, ce changement de rôles entre les Etats-Unis et l'URSS est intéressant, mais je ne veux pas m'attarder à en analyser le sens profond. Je ne connais pas suffisamment l'URSS; je connais davantage les Etats-Unis, et c'est pourquoi je demande: "Qu'avons-nous fait à ce pays pour mériter d'être traités de la sorte? N'avons-nous pas toujours été ses amis?" Les Etats-Unis sont aussi les amis des Juifs, il est vrai, mais ont-

the Jews, but when has the United States not also been the friend of the Arabs? Have we not had American schools and universities for a century in our lands? Have not American missionaries, for a century now, lived, suffered and served in the Near East? Has not the modern social, political, literary and intellectual awakening in the Arab world been partly, if not primarily, caused by this century-old fermentation of American liberal ideas? Have not American enterprises enjoyed an open-door policy in the Arab world? Has not America enjoyed, until lately, the finest reputation in Arab hearts as a land of justice, nobility, freedom, fairness, real concern for the people, real sympathy with the weak and helpless, real respect for the dignity and worth of the individual, and a largeness of heart embracing the entire world? Has not the name of America, by comparison with those of the European countries with whom we have had our serious differences, occupied the highest rank in our esteem?

Am I now to be persuaded that all this fund of interest, goodwill and friendship, built up across the years by so much toil, care and even tears, is to be cast to the winds to give place to desolation and regret? What has happened now? What have we done to the United States to merit this treatment at their hands? It is true, as I said earlier, that the Jews are also the friends of the United States; but the Arabs have been also. If one has two friends, one does not please the one at the expense of the other. One does not scheme with one of them against the other because, apart from the deeper question of principle, how is one to know that he who is the favourite today, knowing that one has turned with him against the other, may not begin to fear that some day one may turn against him? If one has two friends then surely, as was said by the representative of China the other day, one maintains their friendship in detachment and quality and truth. A true friend never allows a situation to arise in which he is forced to sacrifice one friend for another.

The prize in this problem will not go in the end to efficient political improvisation but to stability of character, foresight, wisdom, and understanding.

At this point consecutive interpretation was resumed.

Mr. LÓPEZ (Colombia): I should like to welcome the address which we have just heard from the representative of Lebanon as a very constructive move in what the Colombian delegation considers to be the right direction in our approach to the solution of this problem. It is because we feel that, rather than have a dictated peace imposed by the force of arms, we should have a natural, binding and enduring peace, that we have respectfully suggested that the Security Council should return to the idea of appointing

ils jamais cessé d'être aussi les amis des Arabes? N'y a-t-il pas depuis un siècle des écoles et des universités américaines dans nos pays? N'y a-t-il pas eu, depuis un siècle aussi, des missionnaires américains qui ont vécu, souffert et servi au Proche Orient? L'éveil du monde arabe aux conceptions modernes dans le domaine social, politique, littéraire et intellectuel n'est-il pas dû, en partie sinon essentiellement, au ferment apporté pendant un siècle par les idées libérales américaines? Les entreprises américaines n'ont-elles pas disposé de toutes les facilités dans le monde arabe? L'Amérique n'a-t-elle pas joui, naguère encore, auprès des Arabes, de la plus haute réputation? N'était-ce pas, pour eux, le pays de la justice, de la noblesse, de la liberté, de l'équité, où l'on se soucie vraiment du peuple, où l'on aide les faibles et les indigents, où l'on respecte la dignité de la personne humaine, pays dont le cœur est assez généreux pour embrasser le monde entier? L'Amérique n'a-t-elle pas tenu la plus haute place dans notre estime, alors qu'avec certains pays d'Europe nous avons eu de graves différends?

Faut-il que j'en vienne à croire maintenant que tout ce passé d'intérêt, de bonne volonté, d'amitié, accumulé au cours des années au prix de tant de travail, de soins, et même de larmes, doit être dispersé au vent et ne laisser que désolation et regrets? Que s'est-il donc passé? Qu'avons-nous fait aux Etats-Unis pour mériter le traitement qu'ils nous infligent? Il est vrai, je le répète, que les Juifs sont aussi les amis des Etats-Unis; mais les Arabes l'ont été aussi. Celui qui a deux amis n'en favorise pas un au détriment de l'autre. Il ne comploté pas avec l'un contre l'autre car, sans parler même de l'aspect moral de la question, qui sait si le favori d'aujourd'hui, sachant que l'on s'est allié avec lui contre l'autre, ne va pas commencer à craindre que le même sort lui soit réservé un jour? Si l'on a deux amis, il faut — comme l'a dit l'autre jour le représentant de la Chine — entretenir leur amitié d'une façon désintéressée, noblement et fidèlement. Un véritable ami ne laisse jamais se créer une situation dans laquelle il se verrait contraint de sacrifier un ami en faveur d'un autre.

Dans cette affaire, ce ne sont pas les improvisations de l'opportunisme politique qui, en fin de compte, s'avéreront le plus profitables, mais bien la constance, la prévoyance, la sagesse et la compréhension.

A ce moment, on reprend l'interprétation consécutive.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à expliquer la satisfaction que nous a causé le discours que vient de prononcer le représentant du Liban; c'est un pas utile sur la voie qui, de l'avis de la délégation de la Colombie, doit nous mener à la solution du problème. Plutôt qu'une paix dictée et imposée par les armes, nous voulons une paix conforme à la nature des choses, une paix librement consentie, une paix durable; c'est pourquoi nous nous sommes permis de proposer au Conseil de sécurité de reprendre

a commission with whom the representatives of the various Governments and communities involved could discuss the possibility of a peaceful settlement of this question.

I have said before — although I do not know whether I succeeded in making it clear — that we are trying to make a compromise recommendation which has regard to the advisability of avoiding a further delay in bringing about peace in the Middle East and the cease-fire which we have been calling for consistently but without success, with a very clear understanding that the parties, with the help of the Security Council, are to have a fresh opportunity of discussing a permanent settlement.

That is why, when I presented our suggestions, I stated that the primary task of the suggested commission should be to discuss, with the representatives of the Governments and authorities concerned, the possibility of negotiating a peaceful settlement of the question. We believe that it is not necessary for the Security Council to give assurances to the parties involved, and that to undertake any action in a punitive frame of mind is furthest from our intent.

It may appear otherwise, but I know that from the conversations that I had with other members of the Security Council, when I had the honour of being its President during the month of April, that every one of the members of the Security Council has sincerely been trying to find a satisfactory solution for this situation. This situation is not only complex, but is made even more difficult because both parties to the dispute feel that they are being treated unjustly, and that in one way or another they are being made the victims, at least in principle, of a gross injustice, which is also, I am sure, far from the minds of the members of the Security Council.

Before making these remarks, I should have liked to have heard the opinions of the representative of the Jewish Agency. I say this because, if I am not mistaken, I should expect that he may see his way clear to approach this matter in a similar spirit, even if we do not reach a solution today or tomorrow. I believe we can spend several hours fruitfully in listening to such intelligent remarks as may be made with respect to the need for a more permanent and comprehensive settlement of the problem in the Middle East. I repeat, we shall all be glad to do so in the understanding that we shall be paving the way for a satisfactory solution or, at least, that we shall be coming nearer to the solution of this problem. Of course, I have a little more confidence now than I had before with respect to this matter, and I once again respectfully request that the parties again read the suggestions that we prepared.

le projet qui prévoit la création d'une commission avec laquelle les représentants des différents Gouvernements et des différentes communautés intéressées pourraient examiner les possibilités d'un règlement pacifique de la situation.

J'ai déjà dit — mais je ne sais pas si je suis parvenu à me faire comprendre — que nous nous efforçons de formuler une recommandation de compromis qui tienne compte du fait qu'il importe de ne pas retarder davantage le rétablissement de la paix dans le Proche Orient et l'exécution du cessez-le-feu, que nous n'avons cessé de réclamer sans pouvoir l'obtenir; nous voulons formuler cette recommandation parce que nous sommes persuadés qu'il faut donner aux parties une nouvelle occasion d'examiner, avec l'aide du Conseil de sécurité, les possibilités de règlement permanent.

C'est pour cette raison qu'en présentant nos suggestions, j'ai déclaré que la tâche essentielle de la commission projetée devrait être d'examiner, avec les représentants des Gouvernements et des autorités intéressées, la possibilité de régler la question pacifiquement par voie de négociations. Nous n'estimons pas nécessaire que le Conseil de sécurité donne des assurances aux parties intéressées et il me semble que nous sommes loin d'envisager des mesures de caractère punitif.

Les apparences sont peut-être différentes, mais je sais, d'après les conversations que j'ai eues au mois d'avril avec d'autres membres du Conseil de sécurité, lorsque j'avais l'honneur de présider le Conseil, que chacun des membres de ce Conseil s'est efforcé très sincèrement de trouver une solution satisfaisante à la question. Le problème n'est pas seulement complexe, il est rendu d'autant plus difficile que les deux parties au différend considèrent qu'elles sont traitées injustement et que, d'une façon ou d'une autre, elles sont victimes, tout au moins en principe, d'une injustice flagrante, ce qui, j'en suis sûr, n'est pas du tout l'intention des membres du Conseil de sécurité.

Avant de prendre la parole, j'aurais aimé entendre le point de vue du représentant de l'Agence juive. Je dis cela parce que, si je ne me trompe, il verrait clairement comment aborder la question dans un esprit analogue, même si nous ne trouvons pas une solution aujourd'hui ou demain. J'estime que nous pouvons utilement passer plusieurs heures à écouter des remarques intelligentes à propos de la nécessité d'un règlement plus permanent et plus complet de la question du Moyen Orient. Nous en serions tous heureux, je le répète, car nous savons que nous préparons ainsi la conclusion d'un arrangement satisfaisant, ou tout au moins que nous nous rapprocherons de cet arrangement. J'ai naturellement un peu plus confiance qu'auparavant et je me permets, une fois de plus, de demander aux parties de relire les propositions que nous avons élaborées.

At this point simultaneous interpretation was introduced.

Mr. EBAN (Jewish Agency for Palestine): The idea that the Jewish and the Arab peoples must seek a relation of normality and understanding is, for me, the beginning and the end of wisdom in this question. If I indicate how many responsive echoes I found in the philosophical portions of Mr. Malik's speech, I might be doing him no service. I would only invite him to add one thought to those which he has expressed, namely, that the end of bloodshed between the Arab States and Israel must surely be the prerequisite of any wider understanding. Surely, if any potentiality of friendship is ever to mature, the fire must unconditionally cease. Surely, that is true. The noise of the bomb and shell must be stilled before other sounds can be heard.

Therefore, it seems to me that the cease-fire conception is not quite so irrelevant to the prospects which the representative of Lebanon has portrayed. When invasion and war are somehow stopped, then the inevitable day of Arab-Jewish understanding must to that extent be brought nearer.

At this point consecutive interpretation was resumed.

The PRESIDENT (*translated from French*): At this stage in the discussion, I wish to ask your permission to interrupt the general debate for a moment to read to you a telegram I have just received from the Truce Commission. As a result of this telegram I shall make a statement, speaking as the representative of my country, and shall submit a proposal which I should not otherwise have submitted at the present stage.

The telegram, which will shortly be distributed in document form [*document S/797/Corr.1*], reads as follows:

"The Chairman of the Truce Commission of the Security Council asks me to communicate the following message" (the communication is transmitted by the French Consul):

"Jerusalem, 28 May 1948" (that is today).

"The period from the 19th to the 25th day of the battle for Jerusalem has seen a slackening of the bombardment of the city, due presumably to the despatch of large reinforcements of the Arab Legion to Latrun, where the battle of the roads has resumed full violence. It is not yet possible to obtain precise information on the outcome of this battle, in which considerable forces appear to have been thrown in on both sides.

"The effect of the bombardment of the suburbs of the city, which has been going on for several days, has been the evacuation of the population (women and children) to the south

A ce moment, on passe à l'interprétation simultanée.

M. EBAN (Agence juive pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*): Que le peuple juif et le peuple arabe cherchent à établir des relations normales sur une base de compréhension mutuelle, cela représente pour moi le dernier mot de la sagesse en la matière. Si je signalais combien d'échos j'ai perçus dans les passages philosophiques du discours de M. Malik, peut-être ne lui rendrais-je aucun service. Je voudrais seulement le prier d'ajouter un point, malgré tout, à son discours: on ne pourra en venir à une meilleure compréhension tant que le sang des Arabes et des Juifs n'aura cessé de couler. Pour que l'amitié entre les parties puisse se développer un jour, il est indispensable de cesser le combat sans conditions. C'est une vérité première. Le vacarme des bombes et des obus doit cesser pour que l'on puisse entendre autre chose.

Aussi n'est-il pas tellement hors de propos, à mon avis, que l'on parle d'un cessez-le-feu pour en venir là où le représentant du Liban voudrait nous amener. Lorsque l'on aura arrêté l'invasion et la guerre d'une manière ou d'une autre, on aura rapproché d'autant le jour inévitable où les Arabes et les Juifs se comprendront.

A ce moment, on reprend l'interprétation consécutive.

Le PRÉSIDENT: Au point où nous en sommes parvenus, je voudrais vous demander la permission d'interrompre un instant la discussion générale pour vous donner tout d'abord connaissance d'une dépêche que je viens de recevoir de la Commission de trêve. Cette dépêche me conduira ensuite, parlant comme représentant de mon pays, à faire ici une déclaration et à présenter une proposition que je n'avais pas autrement l'intention de soumettre au stade actuel de nos débats.

La dépêche que j'ai reçue, et qui sera distribuée dans peu de temps comme document [*document S/797/Corr.1*], est ainsi rédigée:

"Le Président de la Commission de trêve du Conseil de sécurité me charge du message suivant" (c'est le consul de France qui transmet):

"Jérusalem, 28 mai 1948" (c'est-à-dire aujourd'hui),

"Du 19ème au 25ème jour de la bataille de Jérusalem, nous constatons un ralentissement du bombardement de la ville, dû vraisemblablement à l'envoi d'importants renforts de la Légion arabe vers Latroun, où la bataille des routes à nouveau bat son plein. Il n'est pas possible à l'heure actuelle encore d'avoir des renseignements précis sur l'issue de cette rencontre, où des forces importantes semblent avoir été engagées de part et d'autre.

"Le bombardement du faubourg de la ville, qui se poursuit depuis plusieurs jours, a eu pour effet de faire évacuer les habitants (femmes et enfants) vers le sud de la ville et notamment

of the town, and particularly to the Katamon quarter, which has been completely evacuated by its residents.

The Jews, who always claimed that this locality had been occupied only for strategical reasons, and allowed it to be understood that the Arabs could re-enter at any moment, are today less positive in their claims. "In the Old City the Arabs, who were visited yesterday by King Abdullah, are said to have blown up the great Hurvat Synagogue in which the Haganah troops in the Old City had allegedly entrenched themselves, thereby endangering the Holy Sepulchre and other holy places which are the treasures of Christendom.

"I need hardly add that the destruction of the Holy Sepulchre would excite the entire Christian world; and it is therefore my duty to inform you of the imminent danger to that holy place.

"Jean NIEUWENHUYSEN
Chairman of the Security Council
Truce Commission"
(Signed) NEUVILLE
French Consul

I shall speak now as the representative of my country. I should like first of all to go over the events which have taken place here in the last few days.

Last week, we were confronted by an increasingly serious situation, and were seized of two draft resolutions, one of them invoking Chapter VII of the Charter, the other of a less forceful character. In the end, the Council adopted the weaker resolution which was simply an appeal to the two parties to issue a cease-fire order, allowing them — if I remember correctly — a time-limit of thirty-six hours to reply. At the request of the Arab representatives, the time-limit was extended by a further forty-eight hours, at the end of which we received an entirely negative reply accompanied by conditions which to all intents and purposes amounted to a rejection.

Which we pursue our discussions, what is the situation in Palestine? A particularly painful aspect is the situation in Jerusalem, in which my delegation has always displayed especial interest. A few days ago — it may have been yesterday — the representative of Syria told us that the Arabs had always respected the Holy Places, a statement which I should certainly be the last to contest.

But the Syrian representative was speaking of peace-time conditions, whereas we are now confronted with a state of war. All the telegrams we receive show that destruction within Jerusalem is increasing in volume and intensity.

Looking at the telegram I have received, and with which you are in part acquainted — I say "in part" because the telegrams in question were sent by the French Consul — I note since 14

vers le quartier de Katamon, complètement évacué par ses habitants.

"Les Juifs, qui avaient toujours prétendu n'avoir occupé cet endroit que pour des raisons stratégiques et qui laissaient entendre que les Arabes pourraient rentrer à tout moment, sont moins affirmatifs aujourd'hui. Dans la Ville vieille, les Arabes, qui recevaient hier la visite du roi Abdullah, auraient fait sauter la grande synagogue de Hurvat, où les troupes de la Haganah se seraient retranchées, mettant ainsi en péril le Saint-Sépulcre et d'autres sanctuaires, trésors de la chrétienté.

"A peine ai-je besoin d'ajouter que la destruction du Saint-Sépulcre serait de nature à émouvoir le monde chrétien tout entier; dans ces conditions, il est de mon devoir de vous signaler le péril imminent qui menace le sanctuaire.

"Jean NIEUWENHUYSEN
"Président de la Commission de trêve
du Conseil de sécurité"
(Signé) NEUVILLE
Consul de France

Je parlerai maintenant comme représentant de mon pays. Je voudrais procéder d'abord à un rappel de ce qui s'est passé ici depuis quelques jours.

La semaine dernière, nous avons, en présence d'une situation de plus en plus grave, été saisis de deux projets de résolutions, l'un plus fort qui s'appuyait sur le Chapitre VII de la Charte, l'autre plus faible. Le Conseil a finalement choisi la résolution plus faible, qui consistait seulement en un appel aux deux parties d'avoir à cesser les hostilités en leur donnant un délai de trente-six heures — si mes souvenirs sont exacts — pour donner une réponse. À la demande des représentants arabes, le délai de trente-six heures a été prolongé de quarante-huit heures, après lesquelles nous avons reçu une réponse entièrement négative, s'accompagnant de conditions qui équivalaient pratiquement à un rejet.

Pendant que nous délibérons ainsi et pendant que nous continuons à délibérer, quelle est la situation en Palestine? Il existe un point particulièrement sensible auquel vous savez que ma délégation a toujours porté un intérêt particulier: c'est la situation de Jérusalem. Il y a quelques jours — peut-être était-ce hier, si mes souvenirs sont exacts — le représentant de la Syrie nous disait que les Arabes ont toujours respecté les Lieux saints, et c'est certainement là une affirmation que je serai le dernier à contester.

Mais le représentant de la Syrie visait une situation de paix et nous sommes actuellement dans une situation de guerre. Tous les télégrammes que nous recevons montrent qu'à l'intérieur de Jérusalem les destructions se multiplient et s'aggravent.

Si je reprends les télégrammes que j'ai reçus et dont vous avez eu, partiellement au moins, connaissance — je dis "partiellement" parce qu'il s'agit de télégrammes du consul de France — je

May they have brought day by day news of shelling, of fires, of a battle growing in violence. One day it may be a hospital on fire, the next a convent; on 20 May we heard that heavy artillery had been added to that already shelling the city; another day an orphanage was bombed. The Convent of the Order of Marie Réparatrice was set on fire; there has been fighting in the Hospice of the Sisters of Charity; the Hospice of Notre Dame de France was shelled on the 22nd. On the same day, the Hadassah Hospital, the Hebrew University and Armenian institutions were shelled by one of the hostile forces. On the 23rd we received a telegram, this time from a Jewish source, reporting that the Torah Scrolls of eight synagogues had been burnt. On the 23rd the French Hospital was bombed; and on the same day we heard that the Convent of the Order of Marie Réparatrice was again on fire. On the 27th, the shelling of the city continued, and now we have the telegram I have just read to you.

As the representative of my delegation and, to some extent also as the President of the Security Council, I wish to draw your attention to this special situation; not merely because it is extremely grave from the point of view of all that is valuable in the City of Jerusalem; not merely — as the Assembly has been told time and time again — because Jerusalem contains the most treasured traditions of three great religions; but because it is in very truth one of the places which form part of the common historical and cultural heritage of mankind.

In these circumstances, I wonder if we should not now concentrate all our efforts on the situation in Jerusalem. Apart from these reasons for action in the case of Jerusalem, there are others of a practical nature to which I wish to draw your attention.

Jerusalem is the only place in Palestine where we now have a working body of our own. The Truce Commission is on the spot, and however slow it may have been in reporting to us at first, it is now keeping us efficiently and speedily informed of the events in Jerusalem.

Moreover, if we could bring about a cessation of hostilities in Jerusalem itself, we should have made the authority of the United Nations prevail in one place in Palestine; with that as a starting point, the Truce Commission, and later the Mediator, would, I hope, be able to extend their field of action more easily until it covered the whole of Palestine.

I think that in view of the facts, a special truce for Jerusalem would, as far as I can judge, in no way expose us to the reproaches of one or the other of the parties involved; I do not think anyone could say that by putting an end to hostilities in Jerusalem we were favouring either side at the expense of the other. Actually, if the

constate que, depuis le 14 mai, ils apportent jour après jour la nouvelle de bombardements, d'incendies, d'une bataille qui s'aggrave. Un jour, on nous annonce qu'un hôpital brûle; un autre jour, c'est un couvent; le 20, on nous annonce qu'aux bombardements précédents s'ajoute maintenant un bombardement par artillerie lourde; un autre jour, c'est un orphelinat qui est bombardé; c'est le couvent des religieuses de Marie Réparatrice qui est incendié, c'est l'Hospice des Filles de la Charité où l'on se bat, c'est l'Hostellerie de Notre-Dame de France qui, le 22, est canonnée; le 22 également, l'Hôpital Hadassah, l'Université hébraïque, les établissements arméniens sont bombardés par l'un des adversaires. Le 23, nous avons un télégramme, juif celui-là, qui se plaint de ce que les Rouleaux de la Thora de huit synagogues ont été brûlés. Le 23, l'hôpital français est bombardé; le 23 encore, on nous dit que le couvent des religieuses de Marie Réparatrice a recommencé à brûler; le 27, le bombardement de la ville est poursuivi et tout cela aboutit au télégramme dont je viens de vous donner connaissance.

Comme représentant de ma délégation et, dans une certaine mesure même, comme Président du Conseil de sécurité, j'appelle votre attention sur cette situation particulière, non seulement parce qu'elle est très grave du point de vue de tous les intérêts précieux qui sont concentrés dans la ville de Jérusalem, non seulement — on l'a dit et redit à l'Assemblée — parce que trois grandes religions ont, dans cette ville, des souvenirs particulièrement précieux pour elles, mais parce que la ville de Jérusalem est vraiment un des lieux qui, du point de vue de l'histoire et de la culture, font partie du patrimoine commun de l'humanité.

Dans ces conditions, je me demande si nous ne devrions pas concentrer actuellement notre effort sur le cas de Jérusalem. Indépendamment de ces raisons d'agir pour Jérusalem, il y en a d'autres, pratiques, sur lesquelles je vais maintenant appeler votre attention.

Jérusalem est le seul point en Palestine où nous ayons actuellement un organisme de travail. La Commission de trêve est sur place et, si lente qu'elle ait d'abord été peut-être à nous renseigner, elle nous tient maintenant au courant d'une manière utile et rapide de ce qui se passe dans Jérusalem.

D'autre part, si nous réussissons à obtenir spécialement dans Jérusalem un arrêt des hostilités, nous créerions un lieu où l'autorité des Nations Unies aurait agi; où la Commission de trêve et, demain, le Médiateur, pourraient étendre leur action, qui serait le point de départ, je l'espère, de celle qui pourrait s'étendre ensuite plus facilement à toute la Palestine.

Je crois qu'en envisageant un arrêt des hostilités spécialement pour Jérusalem, nous envisagerions une mesure qui serait vraiment, du point de vue des faits, à l'abri, pour autant que je puisse juger de la situation, de toute espèce de reproches de la part de l'une ou l'autre des parties; je ne crois pas qu'on pourrait dire qu'en

latest newspaper reports are correct, the city is at present partly in Arab and partly in Jewish hands, and it seems that the Arabs have made progress. King Abdullah entered a part of Jerusalem yesterday; and we know also that the scene of the battle has shifted considerably, so that while it continues to be fought within Jerusalem, it has now become primarily a battle for the road leading to Jerusalem.

As far as I can judge, therefore, I believe that in working for a cease-fire in Jerusalem in particular we shall be acting in all fairness and be free from any reproach of favouring either side.

It is for these reasons, and in particular because of the very disturbing telegram which we have just received, that I have made this statement tonight instead of later as I had intended. I have prepared a draft resolution which I should like, in my turn, to submit to the Council. Its text is as follows:

"The Security Council,

"Considering that the appeal issued by the Security Council on 22 May 1948 with a view to terminating hostilities in Palestine has not been complied with;

"That that appeal called upon the Truce Commission and all parties concerned to give the highest priority to the negotiation and maintenance of a truce in the City of Jerusalem;

"That the attack on and bombardment of Jerusalem have been going on since 15 May; that they, have already caused terrible destruction which is increasing every day; that places of priceless value for three of the greatest religions of the world, representing an important part of the spiritual and cultural heritage of humanity, are thereby endangered, if they have not already been stricken;

"Orders the Governments and authorities to cease hostilities in the City of Jerusalem within a time-limit expiring at noon 29 May (New York Standard Time);

"Decides that if the present resolution is rejected by either party, or both, or if, after having been accepted, it is not implemented, the present situation in Palestine will be reconsidered with a view to taking the measures provided for under Chapter VII of the Charter."

This draft is based on Chapter VII of the Charter. It contains an order, but it provides for action by the Council, of the kind which has caused some of its members to hesitate, only on a restricted and specified scale, for the city of Jerusalem alone, and without prejudice to the other aspects of the question.

arrêtant maintenant les hostilités à Jérusalem nous favoriserions l'une des parties par rapport à l'autre. En effet, si les dernières nouvelles que nous lisons dans la presse sont exactes, la ville est maintenant partiellement aux mains des Arabes et partiellement aux mains des Juifs. Il semble que les Arabes aient réalisé des progrès. Le roi Abdullah a fait hier son entrée dans une partie de Jérusalem et nous savons aussi que la bataille s'est en grande partie déplacée et que, tout en continuant dans Jérusalem, elle est devenue principalement, par ailleurs, une bataille pour la route de Jérusalem.

Je pense donc que si nous envisagions d'arrêter les hostilités spécialement dans Jérusalem, nous nous placerions sur un terrain qui, pour autant du moins que j'en peux juger, me paraît tout à fait équitable et à l'abri du reproche de favoriser l'une ou l'autre des parties.

C'est pour ses raisons et, principalement, à cause de ce télégramme assez angoissant que nous venons de recevoir, que j'ai fait ce soir ma déclaration. Mon intention, en effet, était de la réservé pour un moment ultérieur. J'ai préparé un projet de résolution que je désire soumettre, à mon tour au Conseil. En voici la teneur:

"Le Conseil de sécurité,

"Considérant que l'appel adressé par le Conseil de sécurité le 22 mai 1948 en vue d'arrêter les hostilités en Palestine n'a pas été suivi d'effets;

"Que cet appel invitait la Commission de trêve et toutes les parties intéressées à accorder priorité absolue à la négociation et à l'observation d'une trêve dans la ville de Jérusalem;

"Que l'attaque et le bombardement de Jérusalem se poursuivent depuis le 15 mai; qu'ils ont entraîné déjà de terribles destructions qui s'aggravent chaque jour; qu'ainsi sont mis en péril, s'ils n'ont pas déjà été atteints, des lieux d'une inappréciable valeur pour trois des plus grandes religions du monde et qui représentent une part éminente du patrimoine spirituel et culturel de l'humanité;

"Ordonne aux Gouvernements et autorités intéressés d'arrêter les hostilités dans la ville de Jérusalem dans un délai expirant le 29 mai à midi (heure standard de New-York);

"Décide que, si la présente résolution est rejetée par l'une ou l'autre des parties, ou par les deux parties ou si, après avoir été acceptée, elle n'est pas exécutée, il sera procédé à un nouvel examen de la situation actuelle en Palestine, en vue de prendre les mesures prévues au Chapitre VII de la Charte."

Le projet dont je viens de donner lecture est fondé sur le Chapitre VII de la Charte. Il contient un ordre. Mais il ne prévoit cette intervention du Conseil de sécurité, sur ce terrain qui a fait hésiter des membres du Conseil, que pour une action limitée et bien précisée, pour Jérusalem uniquement, le reste de la question n'étant pas jugé ni préjugé.

I fully understand the scruples and hesitations felt by some members of the Council against invoking Chapter VII. I have explained why I do not share those scruples, though I appreciate them fully.

Nevertheless I wish to ask our colleagues who have hesitated to invoke Chapter VII whether they might not agree to reconsider their position in view of the limited scope of the resolution, its special and urgent purpose, and the extremely grave situation revealed by the telegram.

I would ask this of the United Kingdom representative who, in the draft resolution adopted by the Council on 22 May, caused a paragraph to be inserted dealing specially with Jerusalem and drawing attention to the gravity of the position there.

I would ask this also of the representatives of Argentina, Belgium and Canada, as well as of the other members of the Council.

The text of the draft resolution submitted by the French delegation will be distributed at once among the members.

I must inform you of the receipt of yet another telegram from the French Consul which has just reached me, and to which I must call the full attention of the representative of the Jewish Agency. It reads as follows:

"The Jewish Military Command in Jerusalem has informed the *Doyen* of the Consular Corps that if the Arabs continued the bombardment of synagogues situated in the Old City, it would be compelled to take reprisal measures against the Holy Places. The Truce Commission reported this fact to the Security Council this morning."

The Truce Commission's telegram has not yet reached me.

When I began my statement, no other name appeared on the list of speakers for today. I wish therefore to consult the members of the Council on our procedure.

The first draft resolution before us is that of the USSR delegation. I intend to put it to the vote first, since if it is accepted it will cover the special question of Jerusalem which I have just dealt with. If it is not adopted, I shall consult you on the order in which you wish to vote on the United Kingdom resolution, which properly speaking comes first, and on the resolution which I have just submitted.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to ask whether we are going to vote on the resolutions today, in view of the fact that you, Mr. President, as the representative of France, and also the representative of Colombia have submitted new draft resolutions to the Security Council.

If we are to vote on these resolutions today, I should like to make a few comments, particularly in connection with the resolution submitted to

Je comprends parfaitement les scrupules, les hésitations qu'ont éprouvés une partie des membres du Conseil à se placer sur le terrain du Chapitre VII. J'ai dit pourquoi je ne les partageais pas, mais je les comprends entièrement.

Je demande cependant à nos collègues qui ont hésité à se placer sur le terrain du Chapitre VII s'ils ne pensent pas que, sur ce point limité, pour un objet aussi particulier et pressant que celui dont il s'agit et dans des circonstances aussi graves que celles révélées par les télégrammes, il y aurait lieu, pour eux, de revoir leur position.

Je le demande au représentant du Royaume-Uni qui, dans le projet de résolution adopté par le Conseil de sécurité le 22 mai, avait fait insérer un paragraphe traitant spécialement de Jérusalem, appelant particulièrement l'attention sur la gravité de la situation à Jérusalem.

Je le demande aux représentants de l'Argentine, de la Belgique, du Canada, ainsi qu'aux autres membres du Conseil.

Le projet de résolution présenté par la délégation française va être distribué incessamment aux membres du Conseil.

Je dois donner connaissance d'un dernier télégramme, qui vient de me parvenir, émanant du consul de France et sur lequel je suis obligé d'appeler toute l'attention du représentant de l'Agence juive. En voici le contenu:

"Le commandement militaire juif de Jérusalem a fait savoir au doyen du corps consulaire qu'il serait mis dans l'obligation d'user de représailles contre les Lieux saints au cas où les Arabes continueraient leur bombardement des synagogues situées dans la Ville vieille, la Commission de trêve a saisi le Conseil de sécurité ce matin.

Le télégramme de la Commission de trêve ne m'est pas encore parvenu.

Quand j'ai pris la parole, aucun orateur ne restait inscrit. Je consulte les membres du Conseil sur un point touchant à la méthode de travail.

Le premier projet de résolution proposé est celui du représentant de l'URSS. J'ai l'intention de le mettre aux voix en premier lieu puisque, s'il est adopté, il couvrira la question spéciale de Jérusalem que je viens de traiter. S'il n'est pas adopté, je poserai la question de l'ordre dans lequel le Conseil entend passer au projet de résolution britannique qui, en droit, vient le premier, ainsi qu'au projet que je viens de soumettre.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais vous demander si les résolutions dont nous sommes saisis seront mises aux voix aujourd'hui; en effet de nouveaux textes ont été soumis au Conseil de sécurité tant par vous-même, en votre qualité de représentant de la France, que par le représentant de la Colombie.

Si nous devions voter aujourd'hui sur ces résolutions, je voudrais faire quelques observations, notamment en ce qui concerne le texte qui nous

us yesterday by the representative of the United Kingdom. If we are not going to vote on all the resolutions today, I should like to make a statement at the Council's next meeting, which will presumably be held tomorrow.

The PRESIDENT (*translated from French*): Would the USSR representative consent to having his resolution put to the vote first, as I intended, and reserve his remarks until such time as the United Kingdom proposal comes under discussion? Or does he wish to make a statement immediately?

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think it would be better to finish the general discussion before a vote is taken on any of the resolutions, including the proposal submitted by the USSR delegation.

The PRESIDENT (*translated from French*): The situation is as follows: There are at present two resolutions before the Council, dealing with Palestine as a whole, as well as the proposals submitted by the Colombian representative, which have not yet been framed in the form of a resolution, but which are nevertheless before us. I imagine that the examination of these resolutions will take some time, and I think that they could actually be discussed more or less together.

The resolution I have submitted is more limited in scope and more urgent, but it also is a new approach, and some delegations may feel they cannot pronounce on it at once. I should like to hear, too, the reactions of the Arab States and of the Jewish Agency.

In these circumstances, I cannot, as President of the Security Council, take any decision which might not seem quite regular and normal to anyone. That is why I am asking the Council's advice regarding the best way to proceed. Would the members of the Council be so good as to state their views on the matter?

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom): I think no one is more concerned than my Government at what has been happening and what, I am afraid, is still happening in Jerusalem. The President has referred to the fact that the United Kingdom draft resolution makes specific reference to Jerusalem, and we are deeply impressed by the gravity of the situation there and the urgency of dealing with it.

In regard to the draft resolution submitted by the representative of France, which I have just seen, I should have some observations to make; but all I want to say at the moment is that as far as I am concerned, recognizing the urgency of the matter, I should be quite content to give a certain priority to the draft resolution submitted by the representative of France. However, I do ask that I should not be called upon

a été soumis hier par le représentant du Royaume-Uni. Mais si nous ne votions pas aujourd'hui sur toutes ces résolutions, je voudrais prendre la parole à la prochaine séance du Conseil qui aura vraisemblablement lieu demain.

Le PRÉSIDENT: Est-ce que le représentant de l'URSS consentirait à ce que l'on procède d'abord au vote sur sa résolution, comme je l'envisageais, réservant ses explications pour le moment où la proposition britannique sera discutée? Ou désire-t-il, au contraire, présenter ses observations immédiatement?

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il me semble qu'il serait préférable d'achever la discussion générale avant de mettre aux voix les résolutions dont nous sommes saisis, y compris la résolution de l'URSS.

Le PRÉSIDENT: La situation est la suivante. Actuellement, il y a, devant le Conseil de sécurité, deux résolutions s'appliquant à l'ensemble de la Palestine et des propositions du représentant de la Colombie, qui n'ont pas encore pris la forme d'une résolution mais qui sont cependant devant le Conseil. Je suppose que l'examen de ces diverses résolutions va prendre un certain temps et qu'en effet elles peuvent être discutées plus ou moins ensemble.

La résolution que j'ai proposée s'applique à un objet plus limité, plus urgent, mais aussi plus nouveau. Il est possible que les délégations ici présentes estiment qu'elles ne sont pas en état de se prononcer immédiatement. Je désirerais aussi avoir les réactions des Etats arabes et de l'Agence juive.

Dans ces conditions, je ne peux, comme Président, prendre aucune décision qui n'apparaîtrait pas à tout le monde comme étant absolument régulière et normale. C'est pourquoi je consulte le Conseil sur la manière de procéder qu'il pense la meilleure. Je demande aux membres du Conseil de bien vouloir exprimer leurs vues à cet égard.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je crois qu'aucun Gouvernement ne déplore plus que le mien les événements qui se sont déroulés à Jérusalem et qui, je le crains, s'y déroulent encore. Le Président a fait observer que le projet de résolution du Royaume-Uni s'applique particulièrement à Jérusalem, et nous sommes profondément conscient de la gravité de la situation qui existe dans cette ville et de la nécessité d'y porter remède d'urgence.

A propos du projet de résolution présenté par la délégation de la France, projet dont je viens de prendre connaissance, je désirerais formuler quelques remarques; néanmoins, je tiens simplement à déclarer pour le moment qu'en ce qui me concerne, j'accorderais très volontier une certaine priorité à cette résolution, étant donné le caractère urgent de la question. J'insiste, néanmoins, pour que l'on ne me demande pas de voter

to vote upon it this evening. That would put me in considerable difficulty and might not advance matters very much. But at any convenient moment — tomorrow morning, if we meet again tomorrow morning — as far as I am concerned, I repeat, I should have no objection whatever, if it were agreeable to the President and the rest of the members of the Security Council, to breaking off the general discussion on the other draft resolutions and taking into consideration the draft resolution just submitted by the representative of France.

Mr. AUSTIN (United States of America) : It seems to me that by following the regular order we shall express our views better. Moreover we might save time if we dispose of all other draft resolutions by following that order, which would be to put to the vote first the draft resolution of the representative of the USSR.

After listening to these telegrams that the Security Council has received today, I think that all the members of the Security Council ought to be persuaded that it is time to take definite action, action that will really count. There is no one present here before the Security Council, who believes we shall have any cessation of hostilities unless the Security Council asserts its rights and duty under Chapter VII of the Charter. Therefore, I very much favour the idea of voting upon the USSR draft resolution, because it would cover the whole situation. It would include not only Jerusalem, but access to Jerusalem and the necessary communications. Therefore, it seems altogether preferable to have the Security Council consider the USSR draft resolution first; that is the regular order.

Mr. EL-KHOURI (Syria) : The President asked for the reaction of the representatives of the Arab States to the proposal which he submitted today in regard to Jerusalem. I wish to give some information on that point.

I can again assure the members of the Security Council that the Arabs would not attack or bombard the Holy Places. That is not their intention. The places mentioned in the telegrams which have been read are religious places or buildings devoted to charitable purposes. As can be understood from the telegrams themselves, however, and from other sources of information, those were places in which one party or the other took refuge and which they converted into fortresses from which to fight. That is why some of those places devoted to charity have been attacked. If the armed forces of both sides would refrain from taking refuge in those places, nobody would touch those buildings; neither side would have any desire to bombard those places or to attack them in any way. As I have said, however, it is well known that those buildings have been used as fortresses. That is a mistake which both sides make from time to time. They should be induced to stop doing it.

ce soir sur cette résolution. Je me trouverais alors dans une situation très difficile, ce qui n'arrangerait rien. Cependant, je ne verrais, pour ma part, aucun inconvénient, je le répète, à ce que l'on suspende la discussion générale sur les autres projets de résolution au moment que l'on jugera opportun — demain matin, si nous nous réunissons — et que l'on examine le projet de résolution que vient de présenter la délégation de la France, si le Président et les autres membres du Conseil de sécurité sont d'accord.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : Il me semble que nous exposions mieux nos points de vue si nous procédions dans l'ordre normal et que nous gagnerions du temps en examinant tous les autres projets de résolution dans l'ordre. Cet ordre demande que l'on mette d'abord aux voix le projet de résolution du représentant de l'URSS.

Après avoir écouté la lecture des télégrammes reçus aujourd'hui par le Conseil de sécurité, il me semble que les membres du Conseil devraient être convaincus qu'il est temps de prendre des mesures précises, des mesures véritablement efficaces. Nul de ceux qui sont présents ici ne croit que les hostilités cesseront avant que le Conseil de sécurité ne se soit prévalu des droits et des pouvoirs que lui confère le Chapitre VII de la Charte. Je suis donc tout à fait partisan de mettre aux voix le projet de résolution de l'URSS, car il s'applique à l'ensemble de la question. Il ne se limite pas à Jérusalem, il concerne aussi les abords de la ville et les voies de communications indispensables. Il semble donc préférable, tout compte fait, que le Conseil étudie en premier lieu ce projet de résolution, ce qui est dans l'ordre normal.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*) : Le Président a demandé à connaître l'attitude des Etats arabes à l'égard de la proposition qu'il a faite aujourd'hui au sujet de Jérusalem. Je tiens à le renseigner sur ce point.

Je puis donner une fois encore aux membres du Conseil de sécurité l'assurance que les Arabes n'attaqueront ni ne bombarderont les Lieux saints. Ce n'est nullement leur intention. Les endroits indiqués dans les télégrammes dont on a donné lecture sont des sites religieux ou des édifices destinés à des œuvres de charité. Or, comme on peut le voir d'après les télégrammes eux-mêmes et d'après d'autres informations, ces endroits ont servi de refuges à l'une ou à l'autre partie, qui les ont transformés en positions fortifiées pour en faire des bases d'opérations. C'est la raison pour laquelle ces édifices, destinés à des œuvres de bienfaisance, ont été attaqués. Si les forces armées des deux camps s'abstenaient de se mettre à l'abri dans ces édifices, personne n'y toucherait. Ni les uns, ni les autres ne songeraient à les bombarder ou à les attaquer daucune manière. Personne n'ignore, cependant, que ces édifices ont été utilisés, je le répète, comme positions fortifiées. Ce sont des erreurs que commettent parfois l'un et l'autre camp. Il faut les persuader de s'en abstenir.

The proposal submitted by the President envisages a general peace for Jerusalem. All of us know that the Holy Places are located only in the Old City of Jerusalem; there are no Holy Places at all in the new city.

In the telegram which has just been read, there is a reference to the Katamon quarter. That quarter is not in the Old City; it is far outside the walls. It is a Christian quarter; all the Christians who live in the new city are located in that quarter. All of them have now been expelled or have fled; and the whole quarter, which is a very big one, is occupied for strategic purposes by the Haganah forces, as mentioned in the telegram read today. All the Christians who are now outside that quarter wish to return to their homes. If any settlement is made, those people should be assured that they can return to their homes and reclaim all their belongings.

Nobody desires more than the Arabs that peace and security be established in Jerusalem, as proposed by the President. However, I do not think that we can discuss this matter or vote upon it this evening. We should study the present situation and the possible result of any action that may be taken. If the question is put before the Security Council at its next meeting, we shall perhaps be in a better position to discuss it.

As regards the other resolutions which have been submitted, I shall not speak on them until each one is put before the Security Council for discussion. If the President wishes to close the general discussion on all the resolutions, then I certainly would have something to say before the close of discussion.

Mr. LÓPEZ (Colombia) : It is agreeable to me to follow whichever course the Security Council may wish to take; but as the situation stands now, it seems to me that unless the President proposes to keep the Security Council convened for a long meeting, the position is clearly as follows. Some representatives may wish priority to be given to the proposal submitted by the President on behalf of the French delegation, and in addition to that discussion there would have to be a certain amount of further debate on the other proposals. The representative of the United Kingdom has already made a statement to the effect that he would like to have until tomorrow to consider the matter before voting. On the other hand, we have two definite indications from the representatives of the USSR and Syria that before the general debate is closed they wish to discuss the proposals. The representative of the USSR said that he would prefer to do so tomorrow, but the representative of Syria implied that he would like to speak now if the President intended to close the general discussion right away.

It seems to me clear, therefore, that it we are to proceed in an orderly manner, as suggested by the representative of the United States, what we might do now is to hear the representative of

La proposition du Président envisage une trêve applicable à l'ensemble de Jérusalem. Nous savons tous que les Lieux saints sont situés dans la Ville vieille; la ville neuve n'en contient aucun.

Le télégramme dont on vient de donner lecture mentionne le quartier de Katamon. Ce quartier ne fait pas partie de Ville vieille, il est situé loin hors des murs. C'est un quartier chrétien et tous les chrétiens de la ville nouvelle y habitent. Ils en ont tous été chassés ou se sont enfuis et le quartier tout entier, qui est très étendu, est occupé à des fins stratégiques par les troupes de la Haganah, comme l'indique le télégramme. Tous les chrétiens qui se trouvent maintenant en dehors de ce quartier désirent rentrer chez eux. Si l'on parvenait à un règlement, ces gens devront recevoir l'assurance de pouvoir regagner leurs foyers et rentrer en possession de tous leurs biens.

Personne ne désire plus que les Arabes que la paix et la sécurité soient rétablies à Jérusalem, comme l'a proposé le Président. Cependant, je ne pense pas que nous puissions discuter cette question et la mettre aux voix ce soir. Nous devrions examiner la situation présente et les conséquences éventuelles des mesures que nous aurons à prendre. Si la question est soumise au Conseil de sécurité lors de sa prochaine séance, nous serons peut-être mieux à même de l'examiner.

Quant aux autres résolutions qui ont été présentées, je n'en parlerai pas avant que chacune d'elles soit mise en discussion au Conseil. Mais si le Président désire clore le débat général sur toutes les résolutions, je tiendrais à prendre la parole auparavant.

M. LÓPEZ (Colombie) (*traduit de l'anglais*) : Je suis prêt à accepter l'une ou l'autre de ces solutions, mais, au point où nous en sommes, je crois que la situation est la suivante, à moins que le Président n'ait l'intention de prolonger très longtemps la séance : certains représentants désirent peut-être que l'on accorde la priorité à la proposition qu'a présentée le Président au nom de la délégation française, et, en plus de l'examen de cette proposition, il nous faudrait poursuivre la discussion des autres propositions. Le représentant du Royaume-Uni a déjà déclaré qu'il voudrait disposer de son temps jusqu'à demain pour étudier la proposition avant de voter. D'autre part, les représentants de l'URSS et de la Syrie ont clairement indiqué qu'ils désireraient prendre la parole au sujet de ces propositions avant la clôture de la discussion générale. Le représentant de l'URSS a déclaré qu'il préférerait parler demain, alors que le représentant de la Syrie a laissé entendre qu'il voudrait le faire maintenant, au cas où le Président aurait l'intention de clore immédiatement le débat général.

Il me semble donc évident que si nous voulons procéder avec méthode, comme l'a proposé le représentant des Etats-Unis, nous devrions entendre maintenant le représentant de la Syrie

Syria before closing the general debate, and then adjourn until tomorrow, when the general debate would be resumed for the purpose of hearing the views of the representative of the USSR and any other representatives who might wish to speak.

The PRESIDENT (*translated from French*): I agree with what the Colombian representative has said on our procedure, except on the question whether the USSR representative or the Syrian representative should speak first, since I have not clearly understood whether the USSR representative was the first to ask to speak. Apart from that point, I am in agreement with the Colombian representative and shall proceed on the lines he indicated.

Mr. GROMYKO (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I said that if we do not vote on the resolutions today, I should prefer to make my statement tomorrow, if there are no objections.

Mr. EL-KHOURI (Syria): I have the same preference.

The PRESIDENT (*translated from French*): The representative of the Jewish Agency has asked to speak. Does he wish to make a long statement?

Mr. EBAN (Jewish Agency for Palestine): I simply wanted to say one thing about the resolution presented by the representative of France: that is, that we have not had the opportunity of studying its text. We are in full agreement with its spirit and its purpose, and without wishing to make any suggestions on procedure, I may say that we are also fully aware of its urgency.

The PRESIDENT (*translated from French*): We can now adjourn this evening's debate until tomorrow at 10.30 a.m.

Mr. NISOT (Belgium) (*translated from French*): I should like some clarification of the meaning of the draft resolution proposed by the President. Does his resolution come wholly under Chapter VII, so that the order it contains would constitute the first step in the application of the Chapter? That is the point which I should like clarified.

The PRESIDENT (*translated from French*): I am grateful to the Belgian representative for asking this question which gives me a welcome opportunity to correct a mistake. In the penultimate paragraph in the text of my resolution there is indeed a contradiction between the word "orders", which is possible only on the basis of Chapter VII, and the last paragraph which states that if the resolution is not implemented, the situation will be reconsidered with a view to taking the measures provided for under Chapter VII.

avant la clôture des débats et nous séparer ensuite jusqu'à demain; nous reprendrions alors la discussion générale afin d'entendre l'opinion du représentant de l'URSS et des autres représentants qui voudront peut-être prendre la parole.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne la méthode de travail, j'approuve ce que vient de dire le représentant de la Colombie, sauf en ce qui a trait à l'ordre de parole entre le représentant de l'URSS et le représentant de la Syrie, car je n'ai pas très bien compris si le représentant de l'URSS l'avait demandée le premier. Sous cette réserve, je suis d'accord et je procéderai comme le représentant de la Colombie vient de l'indiquer.

M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'ai dit que si nous ne votions pas aujourd'hui sur les résolutions, je préférerais, sauf objections, prendre la parole demain.

M. EL-KHOURI (Syrie) (*traduit de l'anglais*): J'aimerais mieux, moi aussi, parler demain.

Le PRÉSIDENT: Le représentant de l'Agence juive a demandé la parole. Est-ce pour une longue déclaration?

M. EBAN (Agence juive pour la Palestine) (*traduit de l'anglais*): Je ne veux dire qu'une chose à propos de la résolution proposée par le représentant de la France: nous n'avons pas eu l'occasion d'en étudier le texte. Nous approuvons entièrement l'esprit et le but de cette résolution et, sans vouloir rien suggérer quant à la procédure, je puis dire que nous avons parfaitement conscience de son caractère d'urgence.

Le PRÉSIDENT: Il n'y a plus qu'à ajourner les débats pour ce soir et à les renvoyer à demain à 10 h. 30.

M. NISOT (Belgique): Je désire une clarification sur le sens du projet de résolution déposé par le Président. Je lui demande si ce projet de résolution se place bien dans le cadre du Chapitre VII, de telle sorte que l'ordre que formule ce projet constituerait bien une première mesure prise en application du Chapitre VII. C'est sur ce point que je me permets de lui demander un éclaircissement.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le représentant de la Belgique de m'avoir posé cette question parce qu'elle me permet de corriger utilement, ce soir, une erreur qui a été faite. En effet, dans ce texte, il y a une contradiction entre le mot "ordonne" à l'avant-dernier paragraphe, qui ne se conçoit que sur le plan du Chapitre VII, et le dernier paragraphe qui indique qu'on se plaira ultérieurement sous le Chapitre VII si l'appel n'est pas entendu.

I would ask you, therefore, to replace the word "orders" by the words "calls upon" which we have already used several times, and to say that the resolution falls within the framework of Chapter VI.

If no other member wishes to speak, I shall adjourn the meeting until tomorrow morning.

The meeting rose at 5.55 p.m.

Je vous demande donc de substituer au mot "ordonne" le mot "invite" que nous avons déjà employé plusieurs fois, et de dire que la résolution se place encore sur le terrain du Chapitre VI.

S'il n'y a plus d'orateur, je vais lever la séance jusqu'à demain matin.

La séance est levée à 17 h. 55.